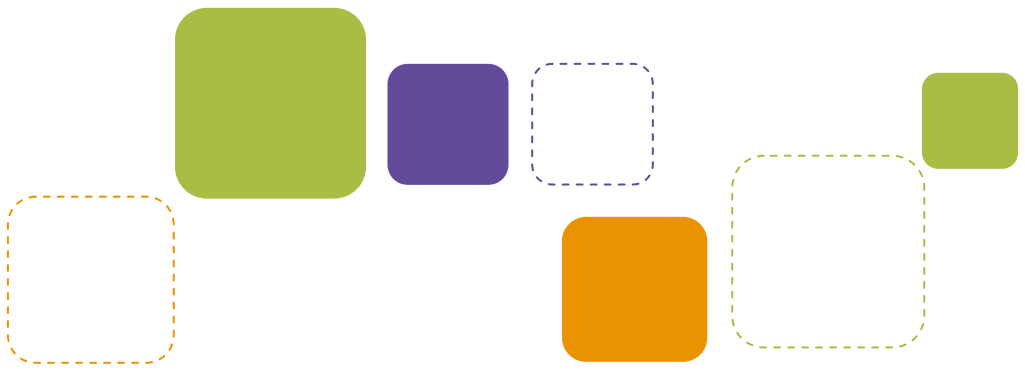


**PLATEFORME POUR LA MOBILITE
INTERNATIONALE DES JEUNES
EN INSERTION EN RHONE-ALPES
RAPPORT D'ÉVALUATION**

KALEIDO'SCOP



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets AP1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet .

 **FICHE SYNTHÉTIQUE**

Plateforme pour la mobilité
internationale des jeunes en
insertion en Rhône-Alpes

URML

Remy Longo, Animateur Régional

Kaléido'Scop

- Sylvain Abrial, évaluateur
- Nathalie Brenac, évaluatrice
- Paul Hallé, évaluateur
- Clément Dupuis, coordinateur de l'évaluation

Durée d'expérimentation : 1^{er} octobre 2009 – 31 décembre 2011

Date de remise du rapport d'évaluation : 15 Mai 2012



RÉSUMÉ

La présente expérimentation a été initiée par une alliance d'acteurs composée des principales structures de l'information et de l'accompagnement des jeunes en Rhône-Alpes (l'URML, de l'URHAJ et du CRIJ¹). Dans l'idée de faciliter l'accès à la mobilité internationale pour les jeunes en insertion, ils se sont associés aux opérateurs de mobilité disposant des compétences et dispositifs nécessaires pour l'organisation des séjours à l'étranger (stages, volontariats, chantiers, recherche d'emploi...). La Plateforme s'est ainsi construite au niveau régional avec le concours de nombreuses structures et une diversité de savoir-faire et de ressources. Déployée progressivement, sa mise en place est passée par une standardisation des deux fonctions clés : GUMI (Guichet Unique de la Mobilité) et AMI (Acteur de la Mobilité Internationale).

La démarche de l'expérimentation sociale a fait levier, matériellement et symboliquement. En effet elle a impulsé une coopération structurante et novatrice entre les professionnels, appuyée par une équipe coordinatrice dédiée au projet. La Plateforme a aussi directement financé des dispositifs de mobilité et a ainsi accru le nombre de places disponibles. Mais avant tout, elle a permis de créer un espace de régulation entre une offre préexistante mais éparpillée et une demande réelle mais aussi peu homogène que le public visé.

L'architecture de la plateforme a induit un traitement de la mobilité internationale des jeunes en insertion à travers le prisme de son accessibilité. Le Guichet Unique cristallise et matérialise cette problématique. Lieu de médiation par excellence entre l'offre et la demande, il a rapidement acquis une place centrale au sein de l'expérimentation. 2026 jeunes ont ainsi été « informés » par ce biais et les bénéficiaires ont été accueillis dans un des trente GUMI répartis sur l'ensemble du territoire rhônalpin. Le GUMI agissait ensuite comme relais, en orientant le bénéficiaire vers un des 15 AMI pour un accompagnement plus approfondi sur un dispositif de mobilité en particulier. 331 bénéficiaires sont effectivement partis en mobilité.

Le cadre de la plateforme a offert aux conseillers une palette de dispositifs considérablement élargie. Cela a permis de proposer aux jeunes des parcours de mobilité plus adaptés et cela à plus de jeunes. En moyenne les GUMI ont sollicités 4 AMI différents sur la durée de l'expérimentation. Les 9 GUMI les plus actifs ont mobilisé entre six et neuf dispositifs de mobilité différents. La sollicitation effective des dispositifs proposés a témoigné d'une sélection opérée : certains dispositifs ont été jugés plus adaptés par les conseillers ou plus intéressants par les publics et ont donc été plus facilement sollicités (les places disponibles pour ces dispositifs ont été épuisées).

Au final, l'expérimentation a construit son public. Les bénéficiaires² d'une mobilité sont majoritairement de niveau bac (60% des jeunes partis). Une tendance qui s'amplifie encore entre le moment de l'information et celui du départ (46% de bacheliers parmi les informés). L'ensemble des jeunes de niveau V, Vbis et VI compose 26,8% des jeunes partis (contre 33,6% parmi les informés).

L'analyse y compris qualitative de cette composition nous permet d'affirmer que le modèle du « Guichet Unique » a ouvert la mobilité internationale à de nouvelles catégories de publics mais nous renseigne aussi sur une demande préexistante limitée à une partie des « jeunes en insertion » seulement. La démarche centrée sur l'offre s'est donc montrée hautement pertinente (toutes les places ont été sollicitées). Toutefois, la démocratisation reste un idéal non atteint pour des raisons propres à la demande : une distribution très inégale du « capital mobilité » parmi les bénéficiaires visés.

¹ Union Régionale des Mission Locales, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Rhône-Alpes, Centre Régionale Information Jeunesse

² La saisie incomplète des bénéficiaires ne permet pas de valider les hypothèses statistiques (cf annexe)



NOTE DE SYNTHÈSE

I - L'expérimentation

1 - Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

La présente expérimentation a été initiée par une alliance composée des principales structures de l'information et de l'accompagnement des jeunes en Rhône-Alpes. Le projet est porté par l'Union Régionale des Missions Locales (URML), et co-piloté avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) et le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ). Dans l'idée de faciliter l'accès à la mobilité internationale pour les jeunes en insertion, ils se sont associés aux opérateurs de mobilité qui eux disposent des compétences et dispositifs nécessaires pour l'organisation des séjours à l'étranger (stages volontariats, chantiers, recherche d'emploi...). Il associe plus largement les opérateurs de mobilité tels que Calliope, JEMRA, les Missions Locales de Villeurbanne et de St Etienne. D'autres ont été impliqués au fil de l'expérimentation élargissant au passage l'offre de mobilité. La Plateforme s'est ainsi construite au niveau régional avec le concours de nombreuses structures et l'apport d'une diversité de savoir-faire et ressources.

Déployé progressivement, sa mise en place est passé par une standardisation des deux fonctions clés : GUMI (Guichet Unique de la Mobilité) et AMI (Acteur de la mobilité), porteurs de l'expérimentation. Cette démarche a été appuyée par une équipe dédiée à l'expérimentation.

Rappelons les objectifs initiaux formulés dans le projet initial :

- a) *Réduire l'inégalité d'accès des jeunes à la mobilité internationale*
- b) *Sécuriser les parcours de mobilité internationale des jeunes en insertion*
- c) *Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes grâce à la mobilité internationale*
- d) *Doubler le nombre de jeunes en insertion qui vivent une expérience de mobilité internationale (à travers des dispositifs de mobilité directement financés par la plateforme...)*

2 - Un modèle du Guichet Unique basé sur une mobilisation coopérative des professionnels

Répartis sur l'ensemble de la Région Rhône-Alpes, les Guichets Uniques de la Mobilité Internationale ont fourni l'assise territoriale relayant l'information entre le public et les dispositifs de mobilité. La répartition géographique des Guichets a en outre assuré, selon ses concepteurs, une égalité d'accès à l'ensemble du public rhônalpin.

Cette architecture de la plateforme a induit un traitement de la mobilité internationale des jeunes en insertion à travers le prisme de son accessibilité. Le Guichet Unique cristallise et matérialise cette problématique. Lieu de médiation par excellence entre l'offre et la demande, il a rapidement acquis une place centrale au sein de l'expérimentation. Le GUMI a été à la fois un vecteur d'information du public et un relais vers l'étape d'après qui consiste en un accompagnement plus spécifique par un AMI.

II - Objectifs et modalités de l'évaluation

Dans le souci de suivre au plus près le processus expérimental, nous avons déployé divers outils de mesure (quantitatifs notamment) et adopté une posture de questionnement et de

problématisation continue. D'étape en étape l'expérimentation s'est révélée productrice d'une tension épistémologique.

D'un commun accord entre le porteur de projet et l'évaluateur, trois questions ont constitué le point de départ de l'évaluation. Ces questions ont été par la suite validées par le Fonds d'Expérimentation à la Jeunesse (FEJ).

Les questions sont les suivantes :

- 1- La mise en place d'une « Plateforme interinstitutionnelle » (versus de multiples structures) permet-elle d'augmenter le nombre de JAMO³ accédant à la mobilité ?
- 2- Le parcours renforcé proposé par cette Plateforme permet-il un meilleur accompagnement des JAMO ?
- 3 – Dans quelle mesure la mobilité favorise-t-elle une meilleure autonomie des jeunes ?

3 - Problématiques

Un processus d'innovation intègre au fil du temps de nouveaux acteurs qui, à partir d'un noyau dur, adoptent le dispositif en opérant par des traductions, des ajustements. Nous avons suivi au plus près les acteurs autant dans les moments collectifs que dans leurs situations de travail quotidien. Centrée sur le processus, cette démarche nous a amenés à reformuler à plusieurs reprises nos problématiques.

a. Le guichet unique de la mobilité comme ajustement et rationalisation de l'offre et de la demande

La Plateforme entend rassembler les offres multiples et diverses portées par les différents opérateurs, afin de donner un cadre à cet ensemble éclectique. Nous voyons à travers cela le tissage d'un réseau. La Plateforme porte le réseau et standardise l'offre pour qu'elle puisse être présentée dans les Guichets Uniques de la Mobilité. Comment à travers une stratégie de gestion de la plateforme, l'offre et l'action des guichets sont-elles effectivement élargies ?

b. Accessibilité et démocratisation de la mobilité internationale des catégories de bénéficiaires visés

La Plateforme de la Mobilité Internationale des Jeunes en Insertion présuppose l'existence d'une forte « demande de mobilité internationale » des jeunes en insertion (cf. projet initial). Cette demande est jugée dissymétrique par rapport à l'offre qui est, en face, relativement éparpillée et mal connue par les professionnels et le public. La Plateforme matérialise ainsi un travail d'adéquation entre l'offre et la demande. Cette question engendre celle de l'accessibilité.

c. Un public acteur : le jeune est partie prenante du modèle

La connaissance du public influence l'action d'accompagnement. Nous avons considéré les publics comme des experts des dispositifs. Ni dupes, ni consommateurs, ils sont porteurs d'intentions, d'envies et d'intérêts précis. Ils ont en outre la capacité de développer des stratégies pour orienter un accompagnement dans lequel ils ne se retrouvent pas. Cette redéfinition nous invite à appréhender l'expérimentation et plus largement l'action institutionnelle sous un autre regard. Le public n'existe pas au préalable mais se construit à travers le déploiement de la plateforme.

³ « Jeune avec moins d'opportunités », terme issu des programmes de financements européens

III - Enseignements de politique publique : résultats de l'évaluation

1 - Les publics touchés par l'expérimentation

La Plateforme de la mobilité a permis à un public spécifique d'émerger, preuve d'une traduction des intentions initiales par les acteurs composant la plateforme. Le mode de saisie nous permet de compter le nombre de personnes informées, les individus qui au-delà de la première étape ont été accueillis par les opérateurs de mobilité et ceux d'entre eux qui sont partis à l'étranger avec un dispositif de la plateforme. Ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils ne sont pas issus d'une saisie homogène et exhaustive⁴.

Etat des jeunes dans l'expérimentation	Niveau de qualification des jeunes					Total
	niveau 3	niveau 4	niveau 5	niveau 5 bis	niveau 6	
Informés & accueillis par un GUMI uniquement	379 18,7%	943 46,5 %	526 25,9%	137 6,7%	20 1,0%	2026* 100,0%
Accueillis par un AMI	51 13,9%	218 52,8 %	81 22,2%	16 2,8%	1 0,3%	367 1,8%
Jeunes partis	43 13,0%	199 59,9 %	73 22,0%	15 4,5%	1 0,3%	331 16,4%

*Le total inclue les bénéficiaires dont nous ne connaissons pas le niveau de qualification

On peut considérer que l'enjeu de « visibilité » de la Plateforme a été atteint au regard du nombre de jeunes informés. L'évolution de la composition entre le public informé et le public parti en mobilité nous donne des indications plus fines. Constituant 46,5 % de l'ensemble des personnes qui sont informées, les personnes de niveau 4 deviennent majoritaires avec 59,9% dans la composition du groupe de bénéficiaires partis à l'étranger. Cette évolution sensible, allant de pair avec une baisse des niveaux 5, 5bis et 6 et proportionnelle à la montée du niveau 4, indique l'existence d'un mécanisme sélectif, favorisant ces évolutions.

La mobilité internationale paraît plus facile quand elle intervient dans une période de transition (les bacheliers) et indique une plus grande acceptabilité sociale à ce moment-là.

2 - Principaux effets structurants de la plateforme

L'opérativité du dispositif expérimental, dans ses dimensions sociale, symbolique et économique, nous semble se résumer ainsi :

⁴ Nous avons observé que les « situations d'information » divergeaient à l'image de la diversité des Guichets. Le « degré » d'intérêt du jeune varie : prendre un dépliant parmi d'autres, exprimer son intérêt ou travailler la mobilité comme une option pendant plusieurs rendez-vous successifs constituent des situations bien distinctes. Ces situations différentes et la manière dont elles ont pu être perçues par les professionnels ont entraîné un mode de saisie non homogène. Un nombre considérable de jeunes venus chercher une information n'a pas été saisis.

⁵ Ce qui se réfère à André Malraux

- Une alliance politique entre les trois réseaux (URML, CRIJ, URHAJ) est expérimentée à travers la construction commune de la plateforme de la mobilité internationale
- La plateforme structure les parcours d'accès à la mobilité internationale à travers une couverture territoriale
- La plateforme recentre les dispositifs de mobilité internationale sur le public des jeunes en insertion
- La plateforme est un espace de publicité pour la mobilité internationale vis-à-vis des publics et des professionnels
- Le partage du travail mis en place a induit un transfert de compétences des AMI (Acteurs Internationaux de la Mobilité) et une hybridation des rôles GUMI-AMI

3 - Le caractère expérimental du dispositif évalué révélé par le processus

a. L'expérimentation s'inscrit dans un historique du territoire

L'expérimentation n'est pas une initiative ex nihilo. Elle est issue d'un ensemble de chemins parcourus par des associations rhônalpines et des individus mobilisés en faveur de la mobilité internationale. Ces dynamiques sont jalonnées par l'émergence de politiques publiques pour la plupart régionales et européennes et aujourd'hui nationales. L'expérimentation a permis de revisiter ces expériences et de les réinterpréter dans le projet-modèle que représente la Plateforme.

b. L'expérimentation portée par un réseau d'acteurs

Notre démarche d'évaluation de l'expérimentation sociale s'est progressivement recentrée sur l'analyse des processus d'implication des acteurs et de leurs modes de traduction de la plateforme, en considérant que le succès du projet dépend de son portage par le réseau d'acteurs. A travers les vagues successives de labellisation des Guichets Uniques et l'intégration de nouveaux opérateurs, il y bien eu un élargissement progressif des cercles d'acteurs portant l'innovation tout en la traduisant dans leur contexte, réalités et métiers.

L'expérimentation a été marquée par une dynamique d'intégration, de coopération et de croisement, dans la suite de phases d'éparpillement et de spécialisation la précédant. Le modèle GUMI-AMI a apporté une charpente structurante à l'expression d'une intelligence territoriale.

c. Un diagnostic d'accessibilité en défaveur des jeunes en insertion comme base d'un questionnement commun

Le constat partagé entre tous les acteurs pointait une trop faible accessibilité des jeunes en insertion à la mobilité internationale. C'était la question à laquelle l'expérimentation devait apporter une réponse. Le concept de Guichet Unique en est devenu la clé opérationnelle. En effet, il matérialise une forme de mutualisation, de lisibilité et de visibilité dans laquelle tous se sont retrouvés. Son fonctionnement a nécessité l'apport de toutes les composantes au projet commun, y compris des bénéficiaires visés.

d. La mobilité internationale comme nouveau mode de gestion sociale?

La logique se situe bien là : travailler à l'insertion économique des jeunes peu ou pas qualifiés à travers la mobilité internationale. Répondant au principe fondateur des Missions Locales, le point de départ est donc social et la finalité économique. Les positions du CRIJ et de l'URHAJ sont quant à elles plus nuancées. Le premier, ayant pour mission l'information au service des jeunes, les considère d'abord comme « jeunes citoyens » en besoin d'informations spécifiques. L'URHAJ, elle, réclame un principe d'accompagnement global des jeunes inscrits dans une

problématique de l'habitat et donc une proximité autre avec ses publics. Tous ont trouvé une place dans le projet en interprétant la question de l'insertion à leur manière et selon leur perception d'efficacité en la matière. L'expérimentation vient sceller une hiérarchisation des logiques de justification de la mobilité internationale privilégiant celle de « l'insertion ».

4. Construction d'une plateforme territoriale de la mobilité internationale

a. La plateforme construit un espace de coopération horizontale

La transformation progressive des réseaux en partenariats opérationnels est passée par une opération d'homogénéisation des identités et du travail des acteurs. Les détenteurs des dispositifs de mobilité se voient ainsi coopérer avec les GUMI dans un travail au cas par cas, suivant les parcours des bénéficiaires. Ils peuvent être sollicités plusieurs fois par un même GUMI ou être amenés à ne travailler que très ponctuellement avec à chaque fois un GUMI différent. En moyenne les GUMI ont sollicités quatre AMI différents sur la durée de l'expérimentation. Les neuf GUMI les plus actifs ont mobilisé entre six et neuf dispositifs de mobilité différents. Cette coopération a été jalonnée par de multiples rencontres entre GUMI et AMI, de la formation et un flux d'informations permanent régulant l'offre disponible.

b. La place du Guichet, déterminante dans le parcours des bénéficiaires

2026 jeunes ont ainsi été « informés » à travers le GUMI et les bénéficiaires ont été accueillis par un des trente GUMI répartis sur l'ensemble du territoire rhônalpin. Le GUMI agissait ensuite comme relais en orientant le bénéficiaire vers un des 15 AMI pour un accompagnement plus approfondi sur un dispositif de mobilité en particulier.

c. Les AMIS, relais et spécialistes de la mobilité

Le principe de plateforme tel qu'il a été mis en œuvre, son portage et sa problématique centrale de l'accès, mettent à la périphérie les AMI et leur problématique de centrale qu'est la mobilité.

5. Mode de participation des acteurs et enjeux

a. Le Guichet Unique de la Mobilité Internationale à l'épreuve de la mobilisation

En chiffres absolus, 2300 jeunes se sont rendus au Guichet Unique et 303 sont partis en mobilité. Les dispositifs mobilisés puis développés par la plateforme de la mobilité sont très fortement tournés vers la réinsertion par l'emploi, et tout particulièrement les propositions phares de la plateforme, qui sont axées sur les emplois et stages à l'étranger et qui trouvent un écho chez les conseillers et les jeunes. Nous avons également observé des phénomènes de « boule de neige », accentués par le bouche à oreille très efficace, sur des dispositifs jugés intéressants par les bénéficiaires.

b. Le conseiller du Guichet Unique de la Mobilité, émergence d'un fonctionnement par injonctions paradoxales

Une proposition faite à un « jeune en difficulté » peut être valorisante en tant que telle. Elle peut aussi produire du stress, des peurs, etc. Pour autant, proposer une mobilité est performatif. Elle valorise le destinataire de la proposition. De leur côté les professionnels affirment avoir des réticences à proposer un dispositif de mobilité aux jeunes les moins qualifiés ou en difficulté. C'est une double prise de risque : pour eux (perte de temps dans l'accompagnement pour quelque chose d'irréalisable) et pour le jeune (mise en échec probable).

Dans ce contexte, la simple injonction donnée au conseiller d'« orienter des jeunes de niveaux 5

vers les dispositifs de mobilité » s'est avérée rapidement en contradiction avec ces blocages multiples caractérisant le travail dans les Guichets Uniques, c'est-à-dire dans les Missions locales, les BIJ et les URHAJ. Envoyer un jeune en mobilité internationale engage la responsabilité – du moins symbolique – du conseiller. La plateforme a finalement su capter cette problématique et y a répondu en mettant notamment en place une formation.

V - Validité externe des résultats et perspectives de transfert

1 – Représentativité et transférabilité des acteurs

Il s'agit moins ici d'une expérimentation « radicale », en rupture nette avec l'existant que d'une forme de réinterprétation de cette même réalité : structuration et intégration des réseaux et des unités existant mais qui sont dans une dynamique d'institutionnalisation et de rationalisation de la mobilité internationale pour les jeunes peu ou pas qualifiés.

Le modèle-projet décrit et analysé ici ne pourrait pas être transféré tel quel. Mais le modèle de rationalisation construit autour des Guichets Uniques peut tout de même être une source d'idées précises sur lesquelles s'appuyer, pour d'autres régions marquées par une coexistence de structures d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement et d'opérateurs de mobilité.

Conclusion Générale

Le modèle de Plateforme régionale qui a été expérimenté découle donc d'un cadre politique qui, par ses multiples inspirations, induit des nouvelles formes de rationalisation dans une idée très malrucienne⁵ de démocratisation de l'expérience de mobilité.

Le porteur de projet a su, avec succès, manier le levier de l'expérimentation sociale et modéliser à partir de la commande politique une couverture de « Guichets Uniques de la Mobilité » sur le territoire, tout en assurant leur connexion à l'ensemble des opérateurs du territoire. Les principaux protagonistes de la Plateforme ont adopté un mode de travail hybride entre le travail en réseaux et une formalisation des rôles et des modes de travail. L'adhésion quasi unanime des acteurs principaux du territoire témoigne de la construction d'intérêts convergents.

Le Guichet Unique est le symbole de cette convergence. Il a cristallisé les enjeux opérationnels. Au service de l'information du public cible, il est le socle de la démocratisation de la mobilité. Il a été le créateur des liens avec les opérateurs de mobilité à travers l'orientation du jeune, et dispose d'une relative autonomie au sein de la plateforme.

Le public, informé par l'expérimentation, est l'ultime maillon du potentiel mobilisateur déployé à travers la plateforme. La composition de la population des bénéficiaires démontre la capacité du porteur de projet à ouvrir la mobilité internationale à une nouvelle population et enseigne également sur certaines limites d'un modèle centré sur l'accès à la mobilité.

La clarté de l'intention initiale testée par le processus expérimental permet d'envisager un transfert du modèle à d'autres régions disposant d'une structure d'acteurs comparable.



GLOSSAIRE

AIOA :	Accueil, Information, Orientation, Accompagnement
AMI :	Acteur de la Mobilité Internationale
ARML :	Association Régionale des Missions locales
BIJ :	Bureau Information Jeunesse
CRIJ :	Centre régional Information Jeunesse
FEJ :	Fonds d'Expérimentation à la Jeunesse
FJT :	Foyer Jeunes Travailleurs
GUMI :	Guichet Unique de la Mobilité
JAMO :	Jeune avec moins d'opportunités
JEMRA :	Jeunes Emplois Mobilité Rhône-Alpes
MIFE :	Mission d'Information sur la Formation et l'Emploi
ML :	Mission Locale
SEL :	Stage Expérience Linguistique
URHAJ :	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
URML :	Union Régionale des Missions Locales



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE	13
I. L'EXPERIMENTATION.....	14
1. OBJECTIFS DU PROJET ET NATURE DE L'ACTION EXPERIMENTEE	14
2. UN MODELE DU GUICHET UNIQUE BASE SUR UNE MOBILISATION COOPERATIVE DES PROFESSIONNELS.....	14
3. PRINCIPAUX CYCLES PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PLATEFORME	15
II. OBJECTIFS ET MODALITES DE L'EVALUATION	16
1. UNE EVALUATION NOURRIE PAR LA DYNAMIQUE EXPERIMENTALE	16
2. UNE DEMARCHE EN POUPEES RUSSES.....	18
3. PROBLEMATIQUES	19
a. <i>Le guichet unique de la mobilité comme ajustement et rationalisation de l'offre et de la demande.....</i>	<i>19</i>
b. <i>Accessibilité et démocratisation de la mobilité internationale des catégories de bénéficiaires visés</i>	<i>19</i>
c. <i>Un public acteur, le jeune est partie prenante du modèle.....</i>	<i>20</i>
III. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE : RESULTATS DE L'EVALUATION	22
1. LES PUBLICS TOUCHES PAR L'EXPERIMENTATION	22
a. <i>Construction d'un public et biais de sélection</i>	<i>22</i>
b. <i>Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation.....</i>	<i>23</i>
c. <i>Un public de la région, majoritairement urbain</i>	<i>25</i>
2. LES EFFETS DU DISPOSITIF EXPERIMENTE.....	26
3. LE CARACTERE EXPERIMENTAL DU DISPOSITIF EVALUE REVELE PAR LE PROCESSUS.....	28
a. <i>« Pathdependancy », l'historique comme socle de l'expérimentation.....</i>	<i>28</i>
b. <i>Un diagnostic d'accessibilité en défaveur des jeunes en insertion comme base d'un questionnaire commun.....</i>	<i>31</i>
c. <i>La mobilité internationale comme nouveau mode de gestion sociale?.....</i>	<i>32</i>
4. CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA MOBILITE INTERNATIONALE.....	34
a. <i>La plateforme construit un espace de coopération horizontale.....</i>	<i>34</i>
b. <i>La place du Guichet, déterminante dans le parcours des bénéficiaires</i>	<i>36</i>
c. <i>Les AMIS, relais de la mobilité et des compétences affiliées</i>	<i>37</i>
5. MODE DE PARTICIPATION DES ACTEURS ET ENJEUX.....	38
a. <i>Le Guichet Unique de la Mobilité Internationale à l'épreuve de la mobilisation</i>	<i>38</i>
b. <i>Le conseiller du Guichet Unique de la Mobilité, émergence d'un fonctionnement par injonctions paradoxales.....</i>	<i>42</i>
c. <i>La plateforme comme « marché » de la mobilité ?</i>	<i>44</i>
IV. VALIDITE EXTERNE DES RESULTATS ET PERSPECTIVES DE TRANSFERT	45
1. REPRESENTATIVITE DU TERRAIN ET DES ACTEURS.....	45
2. TRANSFERABILITE DU DISPOSITIF	46
CONCLUSION GENERALE.....	49



RAPPORT D'ÉVALUATION

INTRODUCTION GENERALE

Le présent projet de création d'une Plateforme pour la mobilité internationale des jeunes en insertion en Rhône-Alpes est l'aboutissement d'un travail de réflexion entre les principaux acteurs de l'information, de l'insertion et de la mobilité internationale des jeunes en Rhône-Alpes. Ils se sont réunis autour des enjeux de la mobilité internationale et plus particulièrement de la question de son accessibilité pour un public en insertion. Ensemble ils ont impulsé l'expérimentation d'un modèle de « Plateforme » en y inscrivant la diversité des initiatives existantes sur le territoire régional.

La phase expérimentale s'est déroulée entre septembre 2009 et décembre 2011. Elle a consisté à mettre en place trente Guichets Uniques de la Mobilité Internationale (GUMI) offrant aux éventuels futurs bénéficiaires une palette de quatorze dispositifs, portés par les quinze opérateurs de la mobilité. Mobilisant les acteurs et leurs réseaux du niveau régional au niveau local et du local à l'international, la Plateforme a permis à 331 jeunes de bénéficier d'une expérience de mobilité. Dans le même temps, 2026 jeunes se sont informés auprès des Guichets Uniques sur la mobilité internationale.

Cette expérimentation se présente comme un projet d'envergure d'une grande richesse et d'une grande complexité. La Plateforme a auguré une triple évolution : des pratiques et périmètres d'action des professionnels, de la configuration partenariale dans le territoire et de la reconnaissance institutionnelle de la mobilité.

Nous avons évalué ces évolutions, menées en parallèle, à travers les parcours d'accompagnement à la mobilité des bénéficiaires. Comment et à quel public la Plateforme s'est-elle adressée ? Comment l'accompagnement a-t-il fait figure de médiation entre les besoins des bénéficiaires et les dispositifs de mobilité existants ? Comment les parcours ont-ils été modulés étant donné la diversité et la multiplicité des liens partenariaux envisageables ? Et comment la mobilité a-t-elle été repensée à partir des réactions des bénéficiaires ?

En tant qu'évaluateurs impliqués comme tiers-acteur dans le dispositif expérimental, nous avons suivi l'évolution globale du projet à travers une présence sur les terrains de l'expérimentation et un suivi quantitatif. Dans le présent rapport nous décrypterons la réinterprétation de l'organisation territoriale de la mobilité opérée et nous décrirons l'émergence d'un espace de coopération autour des questions de mobilité internationale.

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Le projet vise à mettre en réseau des structures assurant la fonction d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes en insertion désirant vivre une expérience de mobilité à l'étranger.

Le projet est porté par l'Union Régionale des Missions Locales (URML) et co-piloté avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) et le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ). Il associe plus largement les opérateurs de mobilité tels que Calliope, JEMRA, les Missions locales de Villeurbanne et de St Etienne en impliquant d'autres au fil de l'expérimentation. Le deuxième cercle a évolué au fil du temps et a fait évoluer « l'offre » de mobilité dont disposait la plateforme.

Postulant que « *l'expérience de mobilité internationale est un facteur d'autonomisation des jeunes peu ou pas qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle* », cette même Plateforme souhaitait réunir et « *mettre en réseau des structures assurant la fonction d'Accueil, Information, Orientation et Accompagnement des jeunes désirant vivre une expérience de mobilité internationale et des opérateurs de mobilité internationale.* »⁶

Rappelons les objectifs initiaux formulés dans le projet initial :

- *Réduire l'inégalité d'accès des jeunes à la mobilité internationale*
- *Sécuriser les parcours de mobilité internationale des jeunes en insertion*
- *Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes grâce à la mobilité internationale*
- *Doubler le nombre de jeunes en insertion qui vivent une expérience de mobilité internationale (à travers des dispositifs de mobilité directement financés par la plateforme...)*

Au regard de leur absence sur le tableau global de la mobilité internationale, les jeunes peu ou pas qualifiés apparaissent comme le public à cibler, tantôt comme composante de la *demande* tantôt de *l'offre*.

2. Un modèle du Guichet Unique basé sur une mobilisation coopérative des professionnels

Le projet a misé sur les synergies entre les différentes structures et entre les multiples secteurs afin de créer des dispositifs hybrides entre l'action social (l'insertion, l'accompagnement vers l'emploi, l'information des jeunes peu ou pas qualifiés,...) et l'action culturelle (la mobilité européenne...). Cette reconfiguration systémique est considérée comme la clé d'accès du public cible aux dispositifs de mobilité internationale.

⁶ En italique nous apportons des éléments tels qu'ils ont été formulés dans le projet initial et/ou utilisés de manière fréquente dans des documents produits par la Plateforme.

Répartis sur l'ensemble de la Région Rhône-Alpes, les Guichets uniques de la mobilité internationale fournissent l'assise territoriale relayant l'information entre le public et les dispositifs de mobilité (les Acteurs de la Mobilité Internationale, ou AMI). La répartition géographique des Guichets assure en outre – toujours selon ses concepteurs – une égalité d'accès à l'ensemble du public rhônalpin.

3. Principaux cycles programmés de mise en œuvre de la Plateforme

Voici les étapes de construction de la Plateforme telles que envisagées par le porteur de projet :

1- *Labellisation des guichets uniques de la mobilité internationale*

Un appel à projets a été lancé à l'ensemble des structures appartenant aux 3 réseaux d'AIOA (Accueil, Information, Orientation, Accompagnement), suite à quoi une labellisation des Guichets Uniques a été opérée. Devenant des GUMI, ils inscrivent leur travail dans le cadre de la Plateforme et sont reconnus comme tels. Dans chaque structure labellisée, des conseillers étaient appelés à devenir référents de la mobilité, offrant à leurs publics une palette de service élargie, c'est-à-dire l'ensemble de l'offre de mobilité proposée par les AMI.

2- *Mise en réseau des acteurs au travers de la constitution d'une Plateforme de la mobilité internationale des jeunes en Rhône-Alpes*

Une mise en réseau d'acteurs de la région a été effectuée dans le cadre de l'élaboration de la plateforme. Le travail des opérateurs de mobilité est d'ores-et-déjà marqué par des formes de travail en réseau : il permet d'être en lien avec de multiples acteurs et assure une flexibilité dans les dispositifs à travers une production permanente de « circuits » différents (pays, acteurs, durée, etc.). Rendues possibles grâce aux TIC, les nouvelles formes de partenariat envisagées dans le cadre expérimentale étaient aussi une tentative de transposer au local une forme d'organisation ayant fait ses preuves à l'international. Au-delà d'un espace d'interconnectivité accrue, les protagonistes de la Plateforme ont également envisagé d'établir un espace structurant et politique de la question.

3- *Renforcement et développement des actions de mobilité internationale*

Cette étape traduit la volonté de renforcer l'offre de mobilité. Cela passe entre autre par un renforcement des compétences et des capacités des acteurs (les structures AIOA notamment). Suite à cela, la Plateforme, ou plus précisément la coordination, a été en charge de mettre en œuvre ou d'inciter à la mise en place de dispositifs de mobilité.

II. Objectifs et modalités de l'évaluation

1. Une évaluation nourrie par la dynamique expérimentale

Dans le souci de suivre au plus près le processus expérimental, nous avons déployé divers outils de mesure (quantitatifs notamment) et adopté une posture de questionnement et de problématisation continue. D'étape en étape, l'expérimentation en cours s'est révélée productrice d'une tension épistémologique. La méthode expérimentale choisie a incité à « tester » une innovation alors que celle-ci n'existait encore que conceptuellement et en dehors de toute dynamique sociale. L'innovation a donc été posée comme un préalable à l'expérimentation alors qu'en sciences sociales elle est généralement considérée comme un produit. Cette affirmation reste vraie dans le cas de la Plateforme ici évaluée et cela malgré une conceptualisation préalable parfaitement claire, marquant la frontière entre l'existant et l'intention expérimentale. En effet, le caractère expérimental s'est révélé dans les situations, les réseaux, les perceptions, les traductions, le regroupement, les reconfigurations, les pratiques... Nous nous sommes attachés à la description de ce processus de traduction de l'intention initiale en nous inspirant de la théorie de l'acteur-réseau. Ainsi, nous avons centré notre regard sur processus expérimental⁷.

La bonne distance de l'évaluateur vis-à-vis de l'action

L'expérimentation étant par définition chose mouvante, variant au gré de l'implication des acteurs et des aléas du contexte, la juste distance de l'évaluateur vis-à-vis de l'action évolue au fil des situations qui se présentent. La définition de la relation évaluateur - porteur de projet, telle que donnée par le FEJ, incite - y compris contractuellement - à la plus grande prudence, en considérant l'objet expérimental tel un objet situé en laboratoire confiné. Dans cette logique le risque serait de l'exposer aux multiples facteurs environnementaux perturbateurs, dont l'évaluation.

Une juste distance se construit à nos yeux par l'immersion et une certaine participation dans le projet. Nos métiers nous amènent en d'autres lieux à intervenir au cœur de la conception des dispositifs de mobilité internationale. En l'occurrence nous ne sommes pas intervenus dans l'élaboration opérationnelle de l'expérimentation, ni en amont ni pendant, ni dans des réorientations de l'action en train de se faire.

L'évaluation et ses effets

Réceptifs à la réalité des effets de l'évaluation, nous avons perçu que notre présence en tant qu'évaluateurs a pu déplacer certains enjeux pour les porteurs de projet et les partenaires (effet Hawthorne⁸). La réalisation de la « mobilité internationale » comme outil ou moyen d'insertion n'étant pas donnée d'avance, un besoin de légitimation a été présent dès le départ.

⁷ La théorie de l'acteur-réseau a été développée notamment par Michel Callon, Bruno Latour, Madeleine Akrich et d'autres chercheurs du Centre de Sociologie de l'Innovation de Mines ParisTech. L'analyse des processus, des traductions et des chaînes de traductions constituent des grilles d'analyses opérationnelles, mais simplifiées, de cette approche complexe.

⁸ Modification de la conduite des sujets causée par leur conscience d'être soumis à un traitement expérimental (généralement dans le sens d'une hausse de la motivation).

L'évaluation a fourni un gage vis-à-vis de partenaires et bailleurs externes. Elle a été un élément légitimant l'action menée. Représentant un appui parmi d'autres, l'évaluation permet au porteur de projet d'élargir le réseau porteur de l'expérimentation. L'évaluation, en tant que garant du label « expérimentation sociale », a donc joué en faveur d'une reconnaissance positive de l'action en dehors de ce qu'elle a pu produire réellement.

Plus directement, le dispositif d'évaluation en lui-même, et notamment la collecte de données, a eu un impact sur les différents acteurs et les liens qu'ils entretenaient. L'observation de ces effets a été instructive dans la compréhension du projet et ce rapport se nourrit de ces aspects, dans une dynamique de « recherche-action ».

Penser l'expérimentation comme un laboratoire des manières de faire

L'expression du « laboratoire à ciel ouvert »⁹ que nous empruntons à Michel Callon, nous semble appropriée pour désigner le fait que l'évaluateur fait partie d'un « réseau socio-technique » de par ses actes et outils. Il devient un porteur de l'innovation qu'il retraduit à travers ses outils dans un autre monde. Une innovation, un changement ne s'impose jamais de soi-même.

L'innovation correspond à un processus de traduction par une diversité des acteurs qui lui prête une pertinence opérationnelle mobilisatrice. Ce processus passe à la fois par les singularités des acteurs et par la création d'un terreau commun, d'une certaine stabilité¹⁰. Il ne s'agit pas d'un seul et unique processus mais de processus multiples, parfois décalés et peu visibles. Pour le porteur de projet le processus est par contre continu et jalonné par les étapes prédéfinies ou organisé suivant les cycles prédéfinis. Le porteur est aussi l'autorité du projet.

Les moments d'observation puis de reproblématisation par le biais d'entretiens, d'observation participante, de restitutions nous ont permis de nous associer ponctuellement aux processus tels qu'ils se passent. Nous avons capté les controverses et les déplacements physiques, organisationnels et d'idées. Cette forme de suivi nous a permis d'évaluer l'innovation en train de se faire. Conscients d'agir dans un « laboratoire à ciel ouvert », nous avons accepté une forme d'incertitude du processus traduite par une attention particulière portée à des faits surprenants, par une manière de voir les changements là où on ne les imagine pas forcément, hors des circuits et des résultats attendus. A partir de là, nous avons opéré une montée en généralité.

Les effets restitués ici nous informent ainsi sur la performativité de l'expérimentation. Les manières de mener cette expérimentation et celles de fabriquer, produire, ordonner et organiser le dispositif de mobilité sont intimement liées à ce qu'elle produit. S'attacher à les analyser met inévitablement en jeu nos propres représentations. Repenser les modèles de politiques publiques, c'est aussi questionner pragmatiquement l'action en train de se faire et

⁹ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris, 2001

¹⁰ Callon, M., « La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise », La Découverte, Paris, 1990

reconfigurer les conditions de production mêmes. Une innovation ne pourra être considérée comme telle qu'avec le concours des catégories d'acteurs concernés.

2. Une démarche en poupées russes

Formulation des questions de départ :

Avec le porteur de projet identifié, nous avons co-élaboré les problématiques qui nous semblaient cruciales et à « tester ». Trois questions ont constitué le point de départ de l'évaluation. Ces questions ont été par la suite validées par le Fonds d'expérimentation à la Jeunesse (FEJ).

Les questions sont les suivantes :

- 1– La mise en place d'une « Plateforme interinstitutionnelle » (versus de multiples structures) permet-elle d'augmenter le nombre de JAMOs¹¹ accédant à la mobilité ?
- 2– Le parcours renforcé proposé par cette Plateforme permet-il un meilleur accompagnement des JAMOs ?
- 3 – Dans quelle mesure la mobilité favorise-t-elle une meilleure autonomie des jeunes ?

Ces questions ont permis de dégager les axes de travail à venir, de circonscrire la singularité du projet et de le mettre en relation avec l'étude transversale¹².

Mise en place des indicateurs et des outils

L'élaboration du cadre logique faisait partie de notre démarche. La temporalité longue et le caractère complexe et expérimental du projet nous ont amené ensuite à repenser nos outils, et en particulier le cadre logique. Nous avons gardé l'orientation initiale et les grands axes déclinés au départ se retrouvent aujourd'hui : prise en compte et accompagnement des bénéficiaires, échelles partenariales, etc. Nous avons également mis en place de façon concertée des outils : questionnaires en ligne pour les partenaires et pour les bénéficiaires (questionnaire avant et après la mobilité, mise en place d'un extranet pour le suivi des bénéficiaires).

Participation au processus

L'innovation n'est pas un état de fait mais un processus dans lequel sont impliqués des acteurs qui, à partir d'un noyau dur, déploient le dispositif innovant en opérant par des traductions et des stratégies d'intéressement¹³. Nous avons suivi et participé aux cycles de développement et de diffusion de l'expérimentation (labellisation, formation...) : nous nous sommes immergés dans le travail de la plateforme, des structures d'AIOA (accueil, information, orientation, accompagnement) , en changeant à chaque fois de lieu et de point de vue sur le processus.

(Re)formulation des problématiques

¹¹ « Jeune avec moins d'opportunités », terme issu des programmes de financements européens

¹² Kaléido'Scop a été chargé par le FEJ de la réalisation d'une étude transversale des dix projets expérimentaux évalués.

¹³ « Intéresser », c'est « se placer entre ». Cela permet donc aux acteurs d'unir ce qui est séparé, de créer et de stabiliser un commun à partir des divergences (cf Michel Callon)

A plusieurs reprises, nous avons revu nos problématiques : à travers l'analyse des données ou lors de nos échanges avec le porteur de projet, mais aussi à l'arrivée de nouveaux acteurs ou à l'émergence de problèmes ou de situations nouvelles. Définir ce qu'est « un jeune » ou ce qu'est « la mobilité » comporte en soi des enjeux politiques et structurels.

Proposition des résultats provisoires en décembre 2011

En décembre 2011, nous avons restitué les résultats provisoires de l'évaluation devant le public de l'expérimentation. Par public nous entendons les personnes et organisations impliquées dans l'expérimentation et rassemblées à l'occasion par le porteur de projet. Les réactions du public et les discussions qui ont suivi notre présentation ont nourri ce présent rapport.

3. Problématiques

a. Le guichet unique de la mobilité comme ajustement et rationalisation de l'offre et de la demande

La Plateforme entend rassembler les offres multiples et diverses portées par les différents opérateurs, afin de donner un cadre à cet ensemble éclectique. Nous y voyons le tissage d'un réseau, encadré par une plateforme. La Plateforme porte le réseau et régule/standardise l'offre pour qu'elle puisse être présentée dans les guichets uniques de la mobilité. Dans cet ensemble d'acteurs, ces derniers font figure de « hubs » de réseau (nœud de réseau).

La mise en place de la Plateforme a impulsé un double chantier. D'abord « devant » le guichet (le « front office»), il y a eu un effort de communication valorisant la labellisation. C'est la partie visible au public. Puis, plus important peut être, s'organisait le « back office ». La véritable expérimentation semble se situer dans la réorganisation de ce deuxième niveau : connexion à la Plateforme physique et virtuelle, identification des conseillers responsables, formation des conseillers, mise en lien d'une coopération entre métiers, professions et structures...

Comment à travers une stratégie de gestion de la plateforme, l'offre et l'action des guichets vont-elles effectivement être élargies ?

b. Accessibilité et démocratisation de la mobilité internationale des catégories de bénéficiaires visés

La Plateforme de la Mobilité Internationale des Jeunes en Insertion présuppose l'existence d'une forte « demande de mobilité internationale » des jeunes en insertion (cf. projet initial). Cette demande est jugée dissymétrique par rapport à l'offre qui est en face, relativement éparpillée et mal connue par les professionnels et le public. La Plateforme matérialise ainsi un travail d'adéquation entre l'offre et la demande. Cette question engendre celle de l'accessibilité. Nous la formulons comme tel : la probabilité pour un individu d'accéder à la mobilité internationale varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, qui relèvent de sa trajectoire personnelle (expériences de mobilité, histoire et situation familiale), et de son appartenance à des groupes sociaux catégorisés comme (jeunes peu qualifiés, jeunes inscrits en ML/en insertion, rural ou urbain...). Une offre faible ne fait qu'amoindrir les chances

d'accéder à un dispositif de mobilité. En même temps, nous nous demanderons dans quelle mesure une forte demande existe en tant que telle. Est-ce que la Plateforme intervient en la suscitant, en la renforçant et en la standardisant?

L'expérimentation permet de tester à cet égard les possibilités et les limites du Guichet et elle informe finalement sur les mécanismes d'égalité des chances face à la mobilité. Les informations que nous avons sur le public réel de la Plateforme nous fourniront quelques indications sur la demande préalable existant : quel est ce public et peut-on se rapprocher réellement du principe d'égalité d'accès en mettant l'accent sur l'offre ?

c. Un public acteur, le jeune est partie prenante du modèle

Le FEJ, commanditaire et donc autorité du projet, a imposé une première définition du public : « les jeunes peu ou pas qualifiés ». Cette définition a fait l'objet d'un processus d'interprétation par l'ensemble des acteurs concernés et impliqués, et plus particulièrement d'une appropriation par le porteur de projet qui l'a retraduite pour la faire sienne : « les jeunes en insertion ».

En fonction des structures qui ont participé à la plateforme, les représentations de ce public divergeaient. En effet, la connaissance des individus et de leurs particularités (décrochage scolaire, chômage, expériences...) était différente selon les acteurs, et les jeunes pouvaient être considérés tantôt comme objets, tantôt comme sujets des dispositifs. Cela marquait une diversité interne à la plateforme, y compris en termes de fonctionnements : rencontrer un bénéficiaire une fois par mois tel que c'est le cas dans les Missions locales ne permet pas d'avoir la même connaissance, voire la même confiance qu'avec un accompagnement quasi hebdomadaire dans un foyer de jeunes travailleurs par exemple.

La connaissance du public impacte l'action d'accompagnement. Nous avons considéré les publics comme des experts des dispositifs. Ni dupes, ni consommateurs, ils sont porteurs d'intentions, d'envies et d'intérêts précis. Ils ont en outre la capacité à développer des stratégies pour orienter un accompagnement dans lequel ils ne se retrouvent pas.

Certains vont « dénicher » le dispositif Mobilité parce que c'est ce qu'ils recherchent, tandis que d'autres, fins connaisseurs des dispositifs qu'on leur propose (atelier CV, stages, habitats,...) et de leurs effets réels, vont être réticent à s'engager si ça ne leur convient pas, ou parce qu'ils ne considèrent pas l'action comme efficace par rapport à leurs objectifs à eux.

Aussi, malgré un traitement individuel, les individus accompagnés ne perdent pas leur dimension « d'êtres sociaux ». Ce sont le cercle des amis et de la famille qui sont les premiers à dire « mais qu'est-ce que tu vas faire là-bas ? », mais qui peuvent aussi vouloir suivre leur exemple en cas de témoignage enthousiaste. Ce que nous cherchons à savoir, c'est comment un projet expérimental peut produire des mobilisations « para-institutionnelles »¹⁴, c'est-à-dire comment il parvient à faire adhérer le public, les potentiels

¹⁴ Bureau, M.-C., Sainselieu, Y., « L'Etat social mobilisateur » in *Reconfiguration de l'état social en pratique*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2011

bénéficiaires à ses objectifs. Il nous semble que les conseillers jouent un véritable rôle de médiation qui facilite ou bloque cette adhésion.

III. Enseignements de politique publique : résultats de l'évaluation

1. Les publics touchés par l'expérimentation

a. Construction d'un public et biais de sélection

La Plateforme de la mobilité a permis à un public spécifique d'émerger, preuve d'une traduction des intentions initiales par les acteurs composant la plateforme. Dans les lignes qui suivent nous proposons une lecture d'abord quantitative puis qualitative des publics touchés par l'expérimentation.

Le public cible « Jeunes peu ou pas qualifiés », tel que donné par le Fonds d'expérimentation à la Jeunesse, définit l'éligibilité à tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans avec une qualification inférieure ou égale au niveau 3 (voir tableau ci-dessous). La définition « Jeunes en insertion » choisie par le porteur de projet vient préciser la définition du public, en l'associant implicitement aux « champs de l'insertion ».

Niveaux de formation (définitions de l'Insee)

Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

La définition avancée dissimule une autre volonté, moins explicite mais défendu par certains acteurs. Politiquement, il s'agit d'atteindre en priorité un public « en difficulté », situé en bas de l'échelle de qualification. C'est là que se situe pour certains acteurs le véritable « test » de l'expérimentation. Il questionne la capacité des acteurs à atteindre et à mobiliser les publics peu ou pas qualifiés en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, « les plus éloignés » (décrochage scolaire, désaffiliation sociale,...) et fait de l'expérimentation un outil de politique sociale dépassant la seule question de la mobilité.

Toutefois, l'expérimentation a fait face à une difficulté d'adéquation entre le public ciblé conceptuellement et le public des dispositifs qui a progressivement émergé au fil de l'expérience. Le niveau de qualification associé au statut de « jeune en recherche d'emploi » n'a permis d'appréhender qu'une infime partie des difficultés – parfois cumulées – alors que ces individus sont marqués par bien d'autres difficultés (familiales, discrimination(s), échec scolaire, addiction(s), violence, enfermement urbain ou rural, inscription dans l'économie parallèle, errance et désaffiliation sociale...). Mais on oublie trop souvent qu'ils sont aussi porteurs de capacités diverses, qui peuvent être en lien avec la mobilité: parler plusieurs langues (en écho parfois à des parcours migratoires personnels ou familiaux), bénéficiant de compétences sociales et du sens de l'organisation, ou encore de compétences techniques,

faire valoir son autonomie, etc. En ce qui concerne la mobilité, ces caractéristiques ont résonné de manière singulière et surpris un certain nombre d'interlocuteurs.

b. Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

La construction du dispositif d'expérimentation et de son évaluation nous a permis d'analyser trois catégories de jeunes correspondant à trois moments incontournables dans un parcours d'accès à la mobilité internationale: l'information au Guichet Unique, l'accueil par un AMI, opérateur de la mobilité, le départ à l'étranger. Le retour en France a été moins pris en compte dans le présent projet.

Le mode de saisie que nous avons choisi nous donne une photographie de la composition du public en fonction de son niveau de qualification, tel qu'elle était à la fin de l'expérimentation. Ensuite sont comptés le nombre de personnes informées, les individus qui au-delà de la première étape ont été accueillis par les opérateurs de mobilité et ceux d'entre eux qui sont partis à l'étranger avec un dispositif de la plateforme. Ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils ne sont pas issus d'une saisie homogène et exhaustive¹⁵.

Etat des jeunes dans l'expérimentation	Niveau de qualification des jeunes					Total
	niveau 3	niveau 4	niveau 5	niveau 5 bis	niveau 6	
Informés & accueillis par un GUMI uniquement	379 18,7%	943 46,5 %	526 25,9%	137 6,7%	20 1,0%	2026* 100,0%
Accueillis par un AMI	51 13,9%	218 52,8 %	81 22,2%	16 2,8%	1 0,3%	367 1,8%
Jeunes partis	43 13,0%	199 59,9 %	73 22,0%	15 4,5%	1 0,3%	331 16,4%

*Le total inclut les bénéficiaires dont nous ne connaissons pas le niveau de qualification

On peut considérer que l'enjeu de « visibilité » de la Plateforme a été atteint au regard du nombre de jeunes informés. Quand nous affirmons cela, nous tenons compte de la saisie non exhaustive des personnes informées et de l'effet invisible du bouche-à-oreille pourtant mesuré dans les guichets et confirmés par les jeunes interrogés.

Dans le tableau nous observons également l'évolution de la composition entre le public informé et le public parti en mobilité. Constituant 46,5 % de l'ensemble des personnes qui sont informés, les personnes de niveau 4 deviennent majoritaires avec 59,9% dans la composition du groupe de bénéficiaires partis à l'étranger. Cette évolution sensible allant de

¹⁵ Nous avons observé que les « situations d'information » divergeaient à l'image de la diversité des Guichets. Le « degré » d'intérêt du jeune lui aussi peut varier : prendre un dépliant parmi d'autres, exprimer son intérêt ou travailler la mobilité comme une option pendant plusieurs rendez-vous successifs constituent des situations bien distinctes. Ces différentes situations et la manière dont elles ont pu être perçues par les professionnels ont entraîné un mode de saisie non homogène. Un nombre considérable de jeunes venus chercher une information n'ont pas été saisis.

pair avec une baisse des niveaux 5, 5bis et 6 proportionnelle à la montée du niveau 4 indique l'existence d'un mécanisme sélectif, favorisant ces évolutions.

Qu'est-ce qui favorise donc l'accès du public visé : la demande ou l'offre? Le public effectivement touché semble se qualifier par une demande plus déterminée, lui permettant de passer les obstacles.

Plusieurs explications s'offrent à nous :

- ➔ La mobilité internationale paraît plus facile et intervient dans une période de transition pour des niveaux 4 qui ont un niveau équivalent au baccalauréat. Elle reflète l'idée de l'année « hors-circuit », a contrario d'une orientation définitive (poursuite des études, etc.) et va de paire avec une grande acceptabilité sociale (de la famille mais aussi des professionnels) du « voyage » à ce moment précis.
- ➔ Le public des bacheliers est touché par la crise et plus généralement par des multiples formes de précarité. La mobilité devient à la fois une opportunité pour se mettre « à l'abri » en attente d'un travail et une manière d'accroître leur chances sur le marché du travail.

Les bénéficiaires de niveau 5 sont également présents dans l'expérimentation (22% parmi les bénéficiaires finaux), ce qui n'allait pas de soi. Certains acteurs interprètent cela comme un succès. Par contre, les jeunes qualifiés de niveaux 5bis et 6 sont marginaux dans l'expérimentation.

D'autres phénomènes ne sont pas dévoilés par les chiffres. En effet, un certain nombre de conseillers nous ont fait part du fait ne pas avoir saisi les jeunes ayant pris des informations « juste comme ça » ou « au passage », pour des raisons pratiques (saisie longue et n'étant pas considérée comme une priorité). La catégorie des « jeunes informés » telle que représentée plus haut ne correspond pas à l'ampleur des jeunes informés et cache la diversité des « situations d'informations ». Il nous semble évident que les conseillers, acteurs de l'information, prennent ici toute leur place de médiateur. Ils peuvent accentuer ou orienter l'information en fonction des bénéficiaires et des besoins qu'ils identifient chez ceux-ci en fonction de leur propre interprétation de ce qu'est le « bon public » de l'expérimentation. Les chiffres voilent donc cette interaction qui se passe lors du premier contact. Or cette interaction s'avère pourtant déterminante dans l'orientation du jeune et donc dans la production d'un public qui va devenir mobile.

Nous analyserons ces mécanismes de sélection et la manière dont les opérateurs de la Plateforme ont essayé de favoriser continuellement l'accès d'un public peu qualifié par des ajustements au niveau du fonctionnement des GUMI, de l'offre disponible etc.

D'autres caractéristiques concernant les bénéficiaires de la mobilité :

- ➔ Parmi ceux qui partent, les deux tiers habitent en milieu urbain (226 sur 332).
- ➔ L'âge moyen du public parti en mobilité est de 21,6 ans.

→ Il y a une légère majorité de femmes parmi les bénéficiaires de la mobilité (170 femmes contre 162 hommes).

c. Un public de la région, majoritairement urbain

La Plateforme a recruté son public sur toute la région, en fonction de la zone de couverture des GUMI et des dynamiques développées localement. Il est vrai en effet que plusieurs GUMI étaient très actifs dès la première labellisation, notamment dans la Loire et en Savoie. La Mission locale de Lyon a seulement rejoint la Plateforme dans un deuxième temps alors. D'autre part il s'est avéré difficile de couvrir le sud de la Région Rhône-Alpes (Ardèche et Drôme) ainsi que l'Isère.

Département d'origine pour tous les jeunes	Effectifs	%
42	614	30,31%
73	419	20,68%
69	409	20,19%
38	290	14,31%
74	109	5,38%
7	70	3,46%
1	51	2,52%
26	42	2,07%
Autres	5	0,25%
Sans réponse	17	0,84%
Total	2 026	100,00%

2. Les effets du dispositif expérimenté

Dans cette partie, nous mettons en avant les principaux effets structurants et résumons ainsi ce qui nous paraît être l'opérativité du dispositif dans sa dimension sociale, symbolique et économique. Ces éléments seront ensuite resitués dans le chapitre suivant dans le processus d'innovation.

- **Information auprès des bénéficiaires potentiels de la mobilité internationale :** 2 026 jeunes ont été informés dans les Guichets Uniques de la Mobilité d'un ou plusieurs dispositifs de mobilité. 332 jeunes sont partis à l'étranger à travers des dispositifs gérés par les *Acteurs de la Mobilité Internationale (AMI)* épuisant ainsi l'ensemble des places disponibles sur la période de l'expérimentation.
- **Création d'un espace de travail au sein de la Plateforme** composé de 32 GUMI (labellisé en deux vagues successives) et 15 AMI. Un important dispositif de coordination mis en place a incité à la mobilisation et la coopération entre ces différents acteurs. En moyenne chaque guichet a mobilisé 4 AMI différents. 9 GUMI ont été particulièrement actifs dans la diversification de leur offre et ont mobilisé entre 6 et 9 dispositifs différents.
- **Expérimentation de l'alliance politique entre les trois réseaux (URML, CRIJ, URHAJ)** au niveau opérationnel à travers l'enrôlement de structures d'Accueil, d'Information, d'Orientation et d'Accompagnement (AIOA) dans un espace commun puis leur interconnexion avec des opérateurs de mobilités. Cette démarche a fait émerger un espace commun proche des principes d'un « marché » en permettant aux conseillers et aux jeunes de choisir leurs parcours selon les modularités des dispositifs de mobilité. Pour résumer : un élargissement théorique considérable de l'offre de la mobilité vis-à-vis des jeunes en insertion et une augmentation certaine des opportunités, qualitativement et quantitativement.
- **Réinterprétation et reconfiguration du paysage de la mobilité et définition d'une autorité politique.** La « mobilité internationale des jeunes en insertion » est le terrain expérimental de prédilection délimité par les publics, les protagonistes et l'autorité de l'URML. Les porteurs des expériences historiques de la mobilité internationale en Rhône-Alpes signent présents (la quasi totalité des opérateurs ayant rejoint la plateforme).
- **Structuration de l'accès (et la sortie) de mobilité sur le territoire.** L'intégration des dispositifs de mobilité dans le binôme GUMI-AMI a remodelé les points d'accès et parcours d'accompagnement à la mobilité internationale en Rhône-Alpes. Cette structuration dépend cependant de la coordination. Le modèle hybride des structures à la fois GUMI et AMI a le plus profité d'un transfert de compétences opérés par la dynamique expérimentale, combinant savoir-faire de la mobilité internationale et de l'insertion.
- **Un espace commun de travail a vu le jour.** Les professionnels, conseillers ou techniciens ont été amenés à se rencontrer dans les multiples espaces de réunions

et de rencontres. La création de liens a permis de faire connaissance des métiers et des structures mais n'a pas engendré systématiquement un enrichissement mutuel des pratiques professionnelles. Prescrit à des périmètres relativement précis – défendus par les professionnels eux-mêmes – les métiers n'ont que peu été interrogés à la lumière des questionnements relevés par la mobilité internationale et du public.

- **Un espace de publicité pour la mobilité** : le soutien du Fonds d'expérimentation à la jeunesse et la mise en place d'une Plateforme (d'un partenariat élargi) a apporté un gage symbolique aux outils de communication contribuant ainsi à accroître non seulement la visibilité de la mobilité mais aussi la perception de celle-ci comme un outil légitime dans un parcours d'insertion de jeune. Le dispositif global a le mérite d'avoir pu combiner la/cette communication à une reconnaissance de la mobilité internationale et de ceux qui la portent (Conseiller GUMI, opérateurs,...) ralliant ainsi davantage de partenaires locaux, équipes internes GUMI, publics etc.
- **La mobilité est considérée plus largement comme une étape « professionnalisante », un outil de passage au monde du travail.** L'expérimentation a contribué à faire évoluer la perception de la mobilité comme une étape presque incontournable ou du moins comme une plus value dans une économie européenne et mondiale.
 - L'argumentaire « professionnel » de la mobilité qui existe parmi d'autres (Volontariat, Découverte de soi...) est monté en puissance à travers les bénéficiaires qui se le sont appropriés...
 - Stratégiquement la mobilité devient un chaînon important et stratégique dans les organisations d'insertion. Le portage affirmé par les trois réseaux d'AIOA a permis de donner une image « internationale » valorisante à leur structure et leur action.
- **« L'effet boomerang » de la mobilité internationale.** En déplacement, la capacité à être mobile socialement, culturellement, professionnellement se pose en *concentré*, dans une même situation et un temps court. L'épreuve à laquelle les bénéficiaires font face varie en fonction de leurs propres ressources et capacités. L'épreuve vécue au lointain vient rapidement réinterroger celles proches et quotidiennes. La mobilité internationale a pour cela été un laboratoire produisant des connaissances qui se résument autour de la notion de motilité (capacité à être mobile) dans les parcours d'insertion voire même de formation en général.
- **Le partage du travail mis en place a induit un transfert de compétences des AMI (Acteurs Internationales de la Mobilité) et une hybridation des rôles GUMI-AMI.** Une vraie masse d'information et de connaissances a été adressée vers ceux que nous avons appelé les « généralistes de l'insertion », c.a.d. les conseillers des Guichets Uniques. Les conseillers partagent généralement le sentiment d'avoir élargi leur horizon des possibles et les connaissances précises de la mobilité.

3. Le caractère expérimental du dispositif évalué révélé par le processus

Notre démarche d'évaluation de l'expérimentation sociale s'est progressivement recentrée sur l'analyse des processus d'implication des acteurs et de leurs modes de traduction de la plateforme, en considérant que le succès du projet dépend de son portage par le réseau d'acteurs. Il y a bien là un jeu d'élargissement progressif de cercles, constitués d'acteurs impliqués qui viennent donner corps à l'innovation.

a. « Pathdependancy », l'historique comme socle de l'expérimentation

Le développement des spécialistes de la mobilité

L'expérimentation n'est pas une initiative ex nihilo. Elle est issue d'un ensemble de chemins parcourus par des associations rhônalpines et des individus « militant » prônant la mobilité internationale. Ces dynamiques sont par ailleurs jalonnées par l'émergence de politiques publiques pour la plupart régionales et européennes. L'appel à proposition, publié au premier semestre 2009, est apparu dans cet environnement comme l'opportunité de relire cet historique, tissé autour d'un public en insertion.

La construction d'une plateforme dans l'idée d'augmenter l'offre était inconcevable sans une prise en compte des différents dispositifs et opérateurs présents sur le territoire rhônalpin, de leurs expériences, connaissances et réseaux. L'idée de la plateforme permet de mutualiser et d'améliorer l'offre plutôt que de repartir à zéro. Le projet d'innovation s'inscrit du coup dans un réseau existant, avec les contraintes et cadres que celui-ci impose et dans une transgression de ceux-ci, qu'implique la dynamique d'innovation (la structuration de la plateforme).

S'est mise en place une coordination en charge de la structuration des GUMI et du ralliement des AMI, au-delà de ceux qui ont répondu à l'appel à projet. L'envoi des premiers bénéficiaires a démarré en octobre 2010. L'idée du pilotage était de mettre en place des structures suffisamment solides pour monter rapidement en puissance et qui puissent, en cas de succès, se pérenniser au-delà de la fin de l'expérimentation sociale.

Pionniers dans leur domaine, un certain nombre d'opérateurs de mobilité rhônalpins (Calliope, JEMRA, ML Villeurbanne,...), aujourd'hui partenaires du programme, ont participé à l'expérimentation de dispositifs d'horizons différents (Agence du programme Jeunesse en Action, Agence 2E2F, Région Rhône-Alpes...). Certains ont été à l'origine de politiques publiques innovantes. Au fil du temps les opérateurs se sont à la fois diversifiés et spécialisés sur des terrains et territoires différents : volontariats, stages, mobilités court terme, etc.... Ces initiatives ont été conduites selon un modus operandi plus ou moins artisanal : du cas par cas géré par des professionnels dans le cadre de dispositifs relativement restreint en nombre de bénéficiaires. Cette forme d'accompagnement sans doute efficace pour les bénéficiaires se passait à l'abri des circuits de « guichets institutionnels ». Principalement occupés par la préparation du projet avec le jeune, son hébergement sur place et la préparation de l'accueil avec les partenaires étrangers, à nouer des partenariats lors d'événements et de rencontres organisés par les organismes de financements, au niveau

national ou européen, il leur restait peu de temps pour structurer des parcours au niveau local/régional.

Les opérateurs ont ainsi acquis des expertises et des compétences globales dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes : publics, procédures de financements, connaissance des programmes européens, travail en partenariats internationaux, etc.

Malgré leurs différences, cette expérience des opérateurs de mobilité marque l'émergence d'organisations hautement spécialisées dans les champs de la mobilité internationale, se distinguant nettement des institutions traditionnelles du type Mission locale ou Bureau d'information Jeunesse. Ils ne sont pas comparables en taille et effectifs et sont issus d'un processus expérimental. Ils maîtrisent une grammaire propre aux dispositifs de financements européens. Ces derniers ne représentent pas seulement des ressources mais exigent un mode de fonctionnement par projet, un langage méthodologique spécifique et une inscription dans un espace européen transnational à la fois réel et imaginaire.

La mobilité entre internalisation et externalisation par les AIOA

Du côté des structures de l'AIOA, on retrouve des expertises de mobilité internationale mais de manière plus isolées. Cette thématique est portée alors par des conseillers engagés et inspirés d'une mobilité personnelle ou professionnelle.

Par l'impulsion conjointe de tous ces acteurs – y compris des pouvoirs publics – se sont développés des embryons de réseaux et d'alliances, ponctuelles et sporadiques pour la plupart. Les programmes existant avant l'expérimentation, tels que les « départs immédiats » financés par la Région Rhône-Alpes ont été pionniers dans la conception d'une mobilité des jeunes en insertion combinant un déplacement à l'étranger avec la recherche d'emploi.

Deux types d'opérateurs ont été nommés dans la réponse à l'appel à projet qui a précédé l'expérimentation et dans l'expérimentation même par le label AMI :

- les spécialistes des dispositifs de mobilités (logistiques, partenariats européens, programmes de mobilité...) : Calliope, JEMRA, Itinéraire internationale, MIFE,...
- les dispositifs portés en interne par les institutions d'AIOA : CRIJ (Eurodyssée), Mission Locale de Villeurbanne (Service Volontaire européen)

Replacé dans ce processus historique d'un jeu perpétuel entre l'internalisation et l'externalisation des dispositifs de la mobilité internationale par les grands acteurs d'AIOA, l'expérimentation amorce une nouvelle phase.

L'expérimentation comme une réinterprétation de l'historique

La grande majorité des Missions locales ou BIJ actifs dans la mobilité internationale travaillaient avant l'expérimentation avec un ou au maximum deux opérateurs de mobilité. Autrement dit, la sollicitation de mobilités par les conseillers était liée à des relations « privilégiées » entre un conseiller et un opérateur. Il y avait donc déjà un réseau, mais qui existait de manière informelle et dans une certaine mesure dans un « partage » du territoire.

Décrire le panorama de l'avant expérimentation ne peut se faire sans parler des publics. Nous n'avons pas pu obtenir de chiffres pour établir un comparatif entre l'expérimentation et la période antérieure. Selon les nombreux témoignages et constats, il semble que la

plupart des dispositifs de mobilité étaient sollicités par des jeunes ayant bac +2 et plus, y compris au sein des programmes européens prévus à l'origine pour les JAMO¹⁶. L'expérimentation a donc hérité de ce public : d'une part parce que les bénéficiaires en ont fait la promotion dans leurs réseaux, et d'autre part du fait que les partenaires ont poursuivi leur travail avec un public auquel ils étaient habitués.

Le modèle GUMI – AMI impulsé par l'expérimentation est venu s'inscrire comme une suite possible, logique, à ce qui existait déjà. C'est leur propre participation à cette histoire qui a permis aux porteurs de projet de rapidement identifier les partenaires en interne et en externe, pour expérimenter un nouveau modèle.

La démarche expérimentale ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des dispositifs de mobilité rhônalpins en valorisant et améliorant l'existant. Fédérant autour d'un même projet des acteurs fort divers, porteurs de compétences et de savoir-faire multiples, l'expérimentation marque aussi une dynamique d'intégration, de coopération et de croisement, dans la suite de phases d'éparpillement et de spécialisation. Le modèle GUMI-AMI apporte dans le domaine de la mobilité internationale une charpente structurée à une intelligence territoriale existante.

A propos de l'association JEMRA : historique d'un catalyseur de transformation

Cette association a une place singulière dans l'histoire du territoire. Fondée par les Missions locales en tant qu'opérateur de mobilité pour les Missions locales, le positionnement de cette association a été l'objet de débats au sein du réseau des Missions Locales, voire de tensions. Au final, cette association a agi dans le cadre d'une autonomie relativement large. Spécialisée et reconnue dans la mobilité des jeunes en difficulté, elle a continué à être un des principaux opérateurs du réseau des Missions locales mêmes si pas toutes ne la sollicitaient. Par ailleurs ce qui importe, en retraçant l'historique des réseaux, est que cette structure a réuni autour d'elle un certain nombre de conseillers dans un groupe de « référents Europe ». Moins tournés vers la visibilité externe que vers un espace d'échange et de travail en interne, ces référents Missions locales ont été parmi les plus au point dans le fonctionnement des dispositifs de mobilité existants.

La plateforme est venue reconfigurer ce système en (re)mettant JEMRA et le réseau des référents de mobilité dans un paysage plus large. Dans ce même temps, JEMRA a connu des difficultés économiques a été dissoute en 2011. Sans vouloir attribuer les causes de la disparition de cette association à une dynamique de destruction créatrice Schumpéterienne¹⁷, on peut se questionner sur l'incompatibilité d'un leadership avec la plateforme et sur sa capacité d'adaptions. Dans un processus de transformation auquel elle a eu des difficultés à s'adapter, la structure a sans doute joué un rôle de catalyseur.

Au fil de l'expérimentation, les conseillers « référents Europe » se sont tous retrouvés dans l'espace expérimental et en particulier dans les GUMI. Ainsi les GUMI ont hérité de ces conseillers, de leurs connaissances et compétences.

¹⁶ « Jeunes avec moins d'opportunités », équivalent de la désignation du « jeune en difficulté » français

¹⁷ La destruction créatrice désigne le processus de disparition de secteurs d'activité conjointement à la création de nouvelles activités économiques

b. Un diagnostic d'accessibilité en défaveur des jeunes en insertion comme base d'un questionnement commun

Quelle est la véritable question partagée par tous les partenaires? Inciter à devenir membre de la plateforme au-delà des cadres formels et des enjeux stratégiques? Leur diagnostic pointait une trop faible accessibilité des jeunes en insertion à la mobilité internationale. Dès lors, l'expérimentation devenait une réponse, en termes de ressources et de modalités d'entrées dans le dispositif. La diversité des acteurs a en effet contribué à apporter une réponse face à ce manque d'accessibilité.

Ce diagnostic initial a été nourri par des analyses chiffrées opposant le nombre de mobilités étudiantes à celui des jeunes en insertion (cf. projet initial).

Constatant cette différence statistique, il a rapidement été proposé une réponse qui nous paraît être une forme d'«entre-définition». L'entre-définition est le fait autour duquel le réseau se construit et qui le rend réel. Le concept de Guichet Unique est vite devenu la clé de la réponse opérationnelle à donner. En effet, il représente une forme de mutualisation, de lisibilité et de visibilité où tous se retrouvaient. Son fonctionnement nécessite et témoigne de l'apport de toutes les composantes au projet commun, y compris des bénéficiaires visés.

En considérant ce Guichet comme une forme de produit d'un réseau d'innovation en construction, nous écartons une analyse simplement administrative du fonctionnement de guichet, selon laquelle «l'essence de l'approche du guichet unique est de rassembler différents services administratifs ou d'information de façon à réduire le temps et l'énergie dépensée par les citoyens pour trouver et obtenir le service dont ils ont besoin»¹⁸.

Le Guichet s'est avéré central symboliquement (représentant l'accès) et en terme d'organisation opérationnelle de la plateforme. Sa mise en place a fait convergé l'ensemble du réseau sociotechnique. En représentant l'ensemble des offres il est devenu un lieu alimenté par la contribution de tous les opérateurs et relais pour les publics.

Il nous semble que la mobilité des jeunes en insertion élargit l'espace géographique et institutionnel de l'insertion. Le diagnostic du difficile accès à l'espace international pour le public des jeunes en insertion est interprété comme une impossibilité de mobilité sociale, la maîtrise de la langue anglaise véhiculant cette idée. Les Guichets Uniques, en tant que porte d'accès (du dispositif), rendent visibles l'enjeu de l'accessibilité. Ils constituent des points localisables dans un champ d'action de l'insertion désormais international. Les AMI, par le biais de leurs réseaux européens et internationaux, construisent des ponts entre ici et là-bas avec des parcours et trajectoires de mobilité et garantissent par ailleurs le caractère circulaire de celles-ci. Il ne s'agit que rarement de mobilités irréversibles, telles que l'émigration. La réinscription du jeune sur le territoire géographique rhônalpin implique un passage par le GUMI au retour de la mobilité. L'espace géographique rhônalpin, qui s'élargit à l'international via la mobilité devient aussi un espace de travail.

¹⁸ Bent, S., Kernaghan, K., Brian Marson, D., *Les guichets uniques : Innovations et bonnes pratiques*, 1999

c. La mobilité internationale comme nouveau mode de gestion sociale?

La construction collective d'un projet, la co-construction, implique « d'intéresser » tous les acteurs. A partir de ce que le sociologue Luc Boltanski nomme les « Mondes », c'est-à-dire des ensembles cohérents de principes auxquels les acteurs se réfèrent dans leurs positionnements « idéologiques », nous avons dressé un tableau des « mondes » en jeu dans la « Plateforme de la Mobilité des Jeunes en Insertion en Rhône-Alpes »...

Public, justifications et actions de la mobilité internationale selon les trois mondes¹⁹ de la Plateforme

	Social / santé	Politique	Economiques
Bénéficiaire	Jeunes en insertion	Jeunes citoyens	Jeunes travailleurs
Effet escompté sur le bénéficiaire	Les opportunités d'insertion sociale et professionnelle sont renforcées	Les jeunes sont de meilleurs citoyens français, européens, « citoyens du monde »	Le jeune sont employables sur un marché du travail européen/ international
Justifications - inscription du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés financières, familiales -Echec scolaire -Insertion professionnelle dans le marché du travail -Désaffiliation sociale - Crise économique et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> -Ressource, acteurs Citoyenneté européenne -Europe, échange, interculturel - Egalité des chances, accessibilité - Enrichissement - Réciprocité 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences - Flexibilité - Emploi / Employabilité - Mondialisation - Stages - Valorisation CV, - Chômage, - Crise du marché de l'emploi - Inclusion
Actions	Accompagnement, Intéressement- Reaffiliation Construction d'un projet personnel Sensibilisation Stage d'insertion	Education, Participation, Responsabilisation, Conscientisation Politique Volontariat	Formation Travail à l'étranger Reconnaissance des compétences, Qualification, Certification,...

La mobilité internationale est proposée comme une réponse pertinente à des « problèmes sociaux ». Ce postulat réunit les Missions locales²⁰ et le Fonds d'expérimentation à la

¹⁹ Nous avons eu recours au principe des « mondes » ou des « cités » tel que développé par Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT dans De la justification. Les économies de la grandeur, sans cependant emprunter leurs mondes-types (domestiques, marchand, industriel, civique, l'opinion, l'inspiration) afin de simplifier la lecture.

jeunesse. C'est un parti-pris qui n'empêche pas l'existence de positionnements parfois fort différents de la part d'autres protagonistes et auteurs historiques des dispositifs de la mobilité internationale évoqués plus haut.

Cette divergence (avant même le dépôt de la réponse à l'appel à projets) quant aux différents principes d'action constituent une source de tension, y compris avec des acteurs qui ne feront finalement pas partie du projet. Il ne s'agit pas de simples logiques abstraites mais bien de principes fondateurs orientant l'action et définissant la place des uns et des autres. Afin de dépasser les tensions potentielles qui peuvent émerger quand les acteurs défendent « leur monde », le porteur de projet, c'est-à-dire l'Union Régionale des Missions locales, a effectué un travail de rassemblement autour de l'idée d'une justification de la mobilité par l'insertion. Un progressif consensus s'est fait autour de cet argument même s'il existait des différences de point de vue, qui, nous semble-t-il, n'ont pas été travaillées sur le fond mais provisoirement écartées pour le temps court de l'expérimentation.

La logique se situe bien là : l'insertion économique des jeunes peu ou pas qualifiés. Répondant au principe fondateur des Missions Locales, le point de départ est donc social et la finalité économique. Les positions du CRIJ et de l'URHAJ sont quant à elles plus nuancées. Le premier, ayant pour mission l'information au service des jeunes, les considère d'abord comme « jeunes citoyens » en besoin d'informations spécifiques. L'URHAJ, elle, réclame un principe d'accompagnement global des jeunes inscrits dans une problématique de l'habitat et donc une proximité autre avec ses publics.

Depuis plusieurs années, la vocable « employabilité » s'affirme de plus en plus dans les programmes éducatif européens L'appel à projets du FEJ allait aussi dans ce sens, puisqu'il reposait sur un discours de crise économique et sociale. La combinaison de ces orientations a amené tous les acteurs à un compromis implicite: l'action est de fait focalisée sur l'« insertion » à travers la mobilité, tous dispositifs confondus. Certes cette attente quant aux effets de la mobilité dévalorise au passage les dispositifs centrés sur des postulats politiques, (projet européen, bénévolat, citoyenneté, rencontre interculturelle) comme le Service Volontaire Européen, les chantiers etc., mais elle leur laisse une place dans le cadre de la plateforme. Les services volontaires seront ainsi considérés comme une première étape très accessible de la mobilité pour des publics jugés peu autonomes afin de chercher, par exemple, un job à Londres. Sans disparaître, ils seront considérés comme servant une logique économique : rechercher un emploi implique de parler une autre langue, etc. Au centre des intentionnalités, le « jeune citoyen européen » a laissé place au « jeune mobile », la mobilité étant une capacité jugée nécessaire pour évoluer dans un monde incertain.

Tous les opérateurs et les dispositifs ont fini par trouver leur place dans cette configuration. L'espace expérimental a aussi été une opportunité pour certains opérateurs pour faire une réorientation stratégique de leur travail par rapport au champ de l'insertion.

Le caractère expérimental dessine un territoire d'action qui vient définir l'action sociale à travers la mobilité internationale. L'expérimentation vient sceller une hiérarchisation des logiques, privilégiant « l'insertion ». Avec l'URML, c'est en effet un « généraliste de l'insertion » qui mène l'ensemble des d'acteurs regroupés au sein de la plateforme.

²⁰ Rappelons que les Missions Locales ont été fondées suite au rapport Schwartz préconisant une redéfinition globale des politiques sociales en cherchant à leur faire perdre leur caractère trop exclusivement « assistanciel » et en mettant en question les clivages traditionnels entre l'économique et le social.

L'orientation des mobilités individuelles se fait dès lors selon la logique d'un apport en termes socio-économiques. La construction de la plateforme est passée par une négociation des logiques et des mondes. La mobilité internationale devient aussi un territoire de gestion sociale.

4. Construction d'une plateforme territoriale de la mobilité internationale

a. La plateforme construit un espace de coopération horizontale

Standardisation et homogénéisation des acteurs

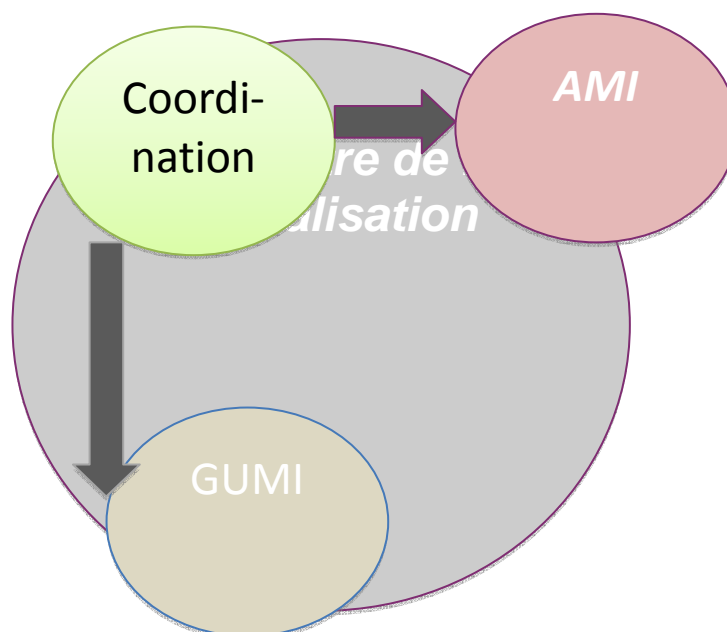
La transformation progressive des réseaux en partenariats opérationnels est passée par une opération de d'homogénéisation des identités et du travail des acteurs. L'attribution du label GUMI implique une définition des compétences nécessaires des acteurs et de leur périmètre d'action dans la construction des parcours de mobilité du jeune. Par ailleurs, tout dispositif de mobilité porté par un AMI est classé selon une échelle d'efficacité, relative à la logique de l'insertion et du public à atteindre. La construction du format GUMI-AMI est constitutive d'une grande modularisation possible dans l'organisation des parcours de mobilités. Ce modèle ressemble dans son fonctionnement à un marché, tout en comportant une part de mutualisation et en bénéficiant d'une coordination-régulation. La « coordination », composée de deux salariés et supervisée par un comité technique, se réunit régulièrement et va prendre ce rôle d'animer, d'informer, d'organiser des rencontres régulières et des réunions, de monter de nouveaux dispositifs de mobilité, de labelliser et établir des conventions, de rechercher des financements, de mettre en place des formation, etc.

Après avoir abordé les logiques et le sens de l'action qui réunissent les différents acteurs, nous voudrions interroger l'expérimentation comme une « forme » d'action partenariale. Nous observons deux types d'organisations distinctes. Le processus expérimental se révèle être une opportunité unique de s'unir dans un partenariat durable.

1. Les structures d'AIOA, affiliées à des réseaux nationaux, relativement centralisés, ont un fonctionnement qui témoigne d'une forte institutionnalisation. Elles fonctionnent à la fois par projets et selon des principes d'organisation bureaucratique. Première ressource des structures d'AIOA (porteurs du projet), les guichets répartis sur le territoire sont au cœur de leur métier et donc constituent l'aspect le plus « maitrisable ». Les profils qui composent l'équipe de coordination, tous issus des Missions locales, contribue également à cette maîtrise.
2. Les opérateurs sont de petites tailles et s'adaptent en permanence au flux des projets. Ils maîtrisent l'ensemble des étapes de la mobilité (accompagnement, logistique, financement, etc.). Ils sont habitués à travailler selon une « grammaire » propre aux programmes européens, avec des partenariats locaux et internationaux ponctuels et peu formalisés.

L'espace Plateforme comme économie de la confiance

L'alliance entre l'URML et les deux autres réseaux partenaires, ainsi que le conventionnement avec les quinze opérateurs - «fournisseurs» d'une « offre de service », s'opère dans un espace horizontal. Ainsi, le conventionnement avec les opérateurs de mobilité fixe le nombre de place de mobilités disponibles mais laisse aux Guichets Uniques le choix de les solliciter.



Les détenteurs des dispositifs de mobilité se voient ainsi coopérer avec les GUMI dans un travail au cas par cas, suivant les parcours des bénéficiaires. Ils peuvent être sollicités plusieurs fois par un même GUMI ou être amenés à ne travailler que très ponctuellement avec à chaque fois un GUMI différent. Le premier cas de figure reste prédominant. Si la collaboration leur a plu, les GUMI tendent à renouveler leurs sollicitations envers un AMI en particulier. Cette tendance s'explique par un double mécanisme de connaissance et de confiance, favorisé par le cadre de la plateforme. La labellisation fonctionne comme une forme de « délégation de confiance ». Autrement dit, pour les acteurs GUMI et AMI, il est plus facile de nouer des liens, parce qu'ils se considèrent comme faisant partie d'un même projet et qu'ils fonctionnent selon des logiques semblables.

La plateforme est donc à considérer également comme un facilitateur de liens parce qu'elle standardise et donc clarifie les rôles de chacun et leur donne une forme de crédit, de confiance, facilitant la mise en lien et le partenariat. C'est en cela que consiste essentiellement la coopération régulée.

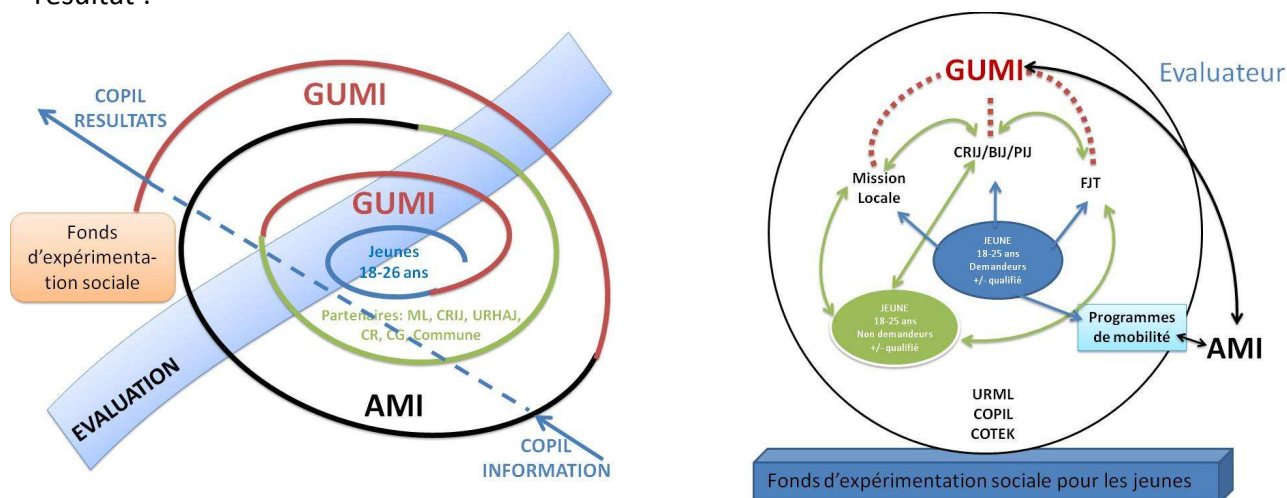
L'infrastructure de la plateforme est bâtie sur un principe de mutualisation inter-sectorielle et inter-professionnelle. Une structuration horizontale accroît la possibilité de mise en contact et de collaboration entre les conseillers généralistes de l'insertion (GUMI) et les spécialistes de la mobilité (AMI). La sollicitation d'un partenaire en particulier est laissée au libre arbitre des professionnels, en fonction de la demande du public et de l'interprétation qu'ils en font. Les instances de pilotage aussi se démarquent de l'espace expérimental, traversant les formes d'organisations horizontalement. Et cela contrarie à plus d'une occasion les habitudes professionnelles.

b. La place du Guichet, déterminante dans le parcours des bénéficiaires

Une première vague de Guichets Uniques de la Mobilité ont été labellisés pendant le premier semestre 2010 suite à un appel à candidatures en interne, diffusé aux trois réseaux d'AIOA partenaires. Le rôle du Guichet est donc le fruit d'une construction, et la labellisation témoigne de la volonté d'intégrer formellement les structures en prenant en compte leur motivation, leur localisation, leurs expériences passées sur les questions de mobilité et enfin leur potentiel. A terme, on ne peut pas parler vraiment de sélection, puisque tous les points d'accueil ayant déposé une demande ont été acceptés. Le «Label» ne gomme donc pas une grande diversité d'enjeux, de modes d'appropriations, etc.

Les Guichets Uniques sont chargés d'orienter les jeunes vers la mobilité, mais aussi de remplir une mission d'information : l'information sans envoi à l'étranger n'est pas considérée comme un échec, elle fait partie de l'expérimentation. Le curseur aussitôt placé sur le « social », le problème à résoudre est devenu celui de l'accès aux dispositifs, mettant ainsi le Guichet à la place centrale du projet. « Généralistes de l'insertion », les professionnels des Guichets sont le relais entre le public et les opérateurs, orchestrant et adaptant les parcours d'accompagnement.

Nous avons réalisé au premier semestre 2011 un « focus group » avec certains AMI en les invitant à cartographier et schématiser leurs représentations de la plateforme. En voici le résultat :



Les représentations sont à nos yeux intéressantes parce qu'elles reflètent le positionnement des acteurs dans l'organisation du parcours d'accompagnement. D'après les deux schémas, le jeune est « au centre ». Le GUMI est le mieux interconnecté et est considéré par les conseillers eux-mêmes comme le point de départ et d'arrivée du jeune, avant et après la mobilité. On note une nette zone d'incertitude sur l'accompagnement du jeune pendant son séjour à l'étranger. Cette définition des périmètres d'action révèle également des zones d'incertitude (processus de travail non formalisés) parfois créatrices de tensions. Il nous semble que l'expression de ces représentations, illustrées par un schéma, a témoigné d'un processus de travail tel qu'il était en train de se construire à ce moment-là. Les acteurs sont

à ce moment-là en train de prendre leur place et d'induire un mode de travail qui va rapidement prendre une forme irréversible (du moins sur la durée du projet).

La Plateforme vient structurer le travail du conseiller du GUMI (calendrier, suivi, évaluation, réunions de coordination, contact avec les partenaires, etc.) et parallèlement les conseillers des GUMI se dessinent une identité et une place, plutôt calquée sur leur métier de conseillers, généralistes de l'insertion. Cette organisation du travail confirme un positionnement des AMI à la périphérie de la plateforme. Rappelons que les GUMI font partie des trois réseaux d'AIOA porteurs de l'expérimentation, alors que, pour la plupart, les AMI sont des associations ou organismes indépendants. Cela scelle une orientation de la problématique de l'expérimentation sur « l'accès à la mobilité » et non pas sur « les dispositifs de mobilité ». En tant que maîtres d'orchestre du parcours de mobilité, les GUMI mettent l'accès du jeune (et non pas la mobilité) au centre de leurs préoccupations. Cette priorisation va laisser peu d'espaces d'expérimentation aux savoir-faire relatifs au bon accompagnement de la mobilité internationale et à l'appropriation de cette expérience par les différents publics.

c. Les AMIS, relais de la mobilité et des compétences affiliées

Le processus expérimental de construction de la plateforme s'arrête aux frontières rhônalpines... C'est assez paradoxal ! La mobilité du jeune est provisoire et se passe en dehors de cet espace. Les partenaires étrangers des AMI n'étaient pour la plupart du temps pas au courant de l'expérimentation en France. La limite est la même pour le dispositif d'évaluation, que nous avons conduit sans interroger cet espace-temps propre aux mobilités des bénéficiaires et aux acteurs qui les prennent en charge. La coordination pour sa part laisse ce travail aux AMI.

La plateforme déploie autant des dynamiques centrifuges que centripètes. Elles créent ainsi des mouvements de rapprochement, notamment régionaux, entre les Guichets uniques et les AMI, à travers les mobilités des jeunes.

D'autres collaborations avec des AMI s'inscrivent dans une logique d'opportunités qui impliquent qu'elles ne vont, sans doute, pas perdurer au-delà de la période expérimentale.

Le principe de plateforme tel qu'il a été mis en œuvre, son portage et sa problématique centrale de l'accès, mettent à la périphérie les AMI et leur problématique principale qu'est la mobilité. Certains ont dit se sentir cantonnés à un « juxta-positionnement » utilitariste.

Aussi faut-il dire que le cadre de l'expérimentation n'a pas pu aboutir à l'expression de ces ressentis ou des divergences liées à la mobilité, malgré les temps de rencontre « AMI ». Les atouts et les faiblesses, les publics, les manières de faire, les spécificités et les effets n'étant pas questionnés lors de ces rencontres, cela interroge sur une régulation et une amélioration possible de ces moments.

La coordination a réalisé assez tardivement qu'au-delà de la maîtrise technique des dispositifs, les AMIS avaient diverses connaissances utiles et transférables à l'ensemble des acteurs. Pour autant, cette responsabilité est partagée : pour les AMI il n'y a rien d'évident à

s'inscrire dans cette Plateforme menée par des acteurs qui ne leur ressemblent pas, ni en taille ni dans leur fonctionnement et missions.

L'idée de former les professionnels sur des questions de fond a été un sujet de débat, notamment au sein du comité technique. Une autre question a été soulevée : faut-il aborder la formation sous l'angle de la technicité des dispositifs ou sous celui des représentations des conseillers sur la mobilité et sur les publics ? Au final, plusieurs AMI sont intervenus dans la formation des GUMI.

5. Mode de participation des acteurs et enjeux

a. Le Guichet Unique de la Mobilité Internationale à l'épreuve de la mobilisation

Interface entre les bénéficiaires potentiels et l'institution

Le guichet, en tant qu'interface entre les publics et les l'offre de mobilité mérite un regard plus précis. Les conseillers des GUMI ont pour tâche de traduire, en situation de face-à-face et au cas par cas, une série de représentations et d'injonctions qui viennent du FEJ et qui passe par une chaîne d'interprétation, via la plateforme, avant d'arriver jusqu'à eux.

L'interaction entre le professionnel et le (potentiel) bénéficiaire peut être interrogée à plusieurs niveaux. Quel est le lien de confiance nécessaire pour proposer au jeune la possibilité d'une mobilité? Quelle distance la caractérise ?

Une cause de distance possible semble être l'appartenance à un groupe social différent (âge, qualification, etc.) ou le simple fait d'être dans ou en-dehors de l'institution. Mais l'évaluation s'est heurtée à la diversité des situations rencontrées. Nous avons donc choisi de nous intéresser aux mécanismes de l'offre et de la demande. Loin d'être un mécanisme rationalisé, l'agencement de l'offre avec la demande semble être régi par plusieurs facteurs déterminants, parmi lesquels la posture des conseillers, qui vont parfois produire une demande n'existant pas jusque-là, et les stratégies des bénéficiaires. Ces derniers ne se comportent pas comme un catégorie-objet passive mais s'affirment comme porteurs d'intentions, d'envies et de droits face à la question de la mobilité internationale. Ils s'approprient le discours qui leur parvient du FEJ pour en faire le leur : « je veux aller à l'étranger parce que ça augmente mes chances de trouver un travail en France » et abordent moins facilement les registres plus intimes, ceux de l'épreuve, du besoin de grandir, de quitter la famille pour voir le monde avec ses propres yeux, etc.

Une offre qui attire : La city comme nouvel « eldorado »

En chiffres absolus, 2300 jeunes se sont rendus au Guichet Unique et 303 sont partis en mobilité. Les dispositifs mobilisés puis développés par la plateforme de la mobilité sont très fortement tournés vers la réinsertion par l'emploi. Tout particulièrement les propositions phares de la plateforme sont axées sur les emplois et stages à l'étranger font écho chez les conseillers et les jeunes. Certains dispositifs de mobilité consistent à fournir un billet d'avion et à prendre en charge sur place les premières semaines pendant lesquelles les bénéficiaires doivent se trouver un emploi puis un logement. Londres et Dublin (Twenty Londres - Dublin) sont des destinations de prédilection pour ces dispositifs s'inscrivant – symboliquement et réellement – dans les logiques de grandes flexibilités des économies anglo-saxonnes. Dans

un climat de crise, les perspectives d'embauche rapide dans les métiers de la restauration notamment symbolisent par excellence ce nouvel eldorado.

Type de dispositif (par département)	01	07	26	38	42	69	73	74	Total
Stage à l'étranger	1	1			5	3	5	2	17
Projet MIRIAM						7			7
Service Volontaire Plateforme (SVP)	1	2	2	2	3	12	5	5	32
Stage Expérience Linguistique (SEL)	1	1		9	5	8	11	4	39
SVE court terme				2				1	3
SVE long terme			1	4	2				7
Twenty	1	1	3	7	20	9	10	2	53
Bourse Individuelle au Départ	1	3	5	11	8	5	4	4	41
Bourse LEONARDO	1	1		7	1	3	1	3	17
Chantiers à l'international				1	1	5		1	8
Départ immédiat		1	1	7	1	18	2	6	36
Eurodyssée				1	1	1			3
Job a Londres				19		11	2	3	35
JEMRA						1	3		4
Sans réponse	1	2	2	5	8	8	2	2	30
Total	7	12	14	75	55	91	45	33	332

Le rassemblement des dispositifs au sein de la plateforme forme une « palette de services » disponible pour les conseillers et les publics. Derrière ce tableau d'une offre rationalisée, les usages réels des dispositifs font réapparaître cependant les filiations historiques, les réseaux antérieurs à la plateforme. Une interférence consiste dans la distance géographique entre le guichet et le jeune qui peut être considérable au vu du territoire rhônalpin. Tous les jeunes ne sont pas forcément en capacité de se déplacer d'un bout à l'autre de Rhône-Alpes. Il existe aussi un risque de démotivation, repéré par les conseillers.

Mobiliser : le conseiller comme médiateur entre une offre et une demande

Dans la relation conseiller – bénéficiaire, les mécanismes d'émergence d'une motivation sont complexes. Faire émerger l'intérêt du jeune répond à une logique différente de celle focalisée sur l'offre. Le principe de l'offre inclue un accompagnement ressemblant à une forme de médiation du contenu de celle-ci. Dans la mesure où les attentes et les appréhensions souvent floue et incertaine, la mobilisation passe aussi par un travail sur les appréhensions et la demande

En croisant les analyses quantitative et qualitative, il s'avère que les jeunes de niveaux 6 et 5 bis ont moins sollicité l'information relative aux dispositifs de mobilité. Et quand ils se présentent au guichet, il arrive que les conseillers jugent que les dispositifs ne sont pas

forcément adaptés à ce public ou vice-versa. Parallèlement les niveaux 4 et 3 sont très présents et n'ont pas de difficultés à exprimer leur motivation. En exprimant leur intérêt, ils interfèrent ainsi dans la priorisation des publics telle que définie par l'institution. Leur intérêt est, selon nous, lié à leurs parcours et à leur appartenance à certains groupes sociaux.

Du côté des conseillers, les informations et les « stratégies d'accès » d'une partie du public sont partagées avec une grande efficacité par le bouche à oreille entre pairs. Ce mode de communication s'est avéré pertinent, au point de rendre la communication institutionnelle inutile. Certains GUMI ont exploité ce registre de mobilisation para-institutionnelle et réduit tout autre mode de communication externe, mis à part les éléments de visibilité standards du Guichet Unique.

Nous avons questionné les circuits de l'information et de l'accès indirectement en posant la question suivante aux bénéficiaires, avant leur départ: « Qu'est-ce qui m'a donné l'idée de partir à l'étranger ? (3 réponses possibles maximum) »

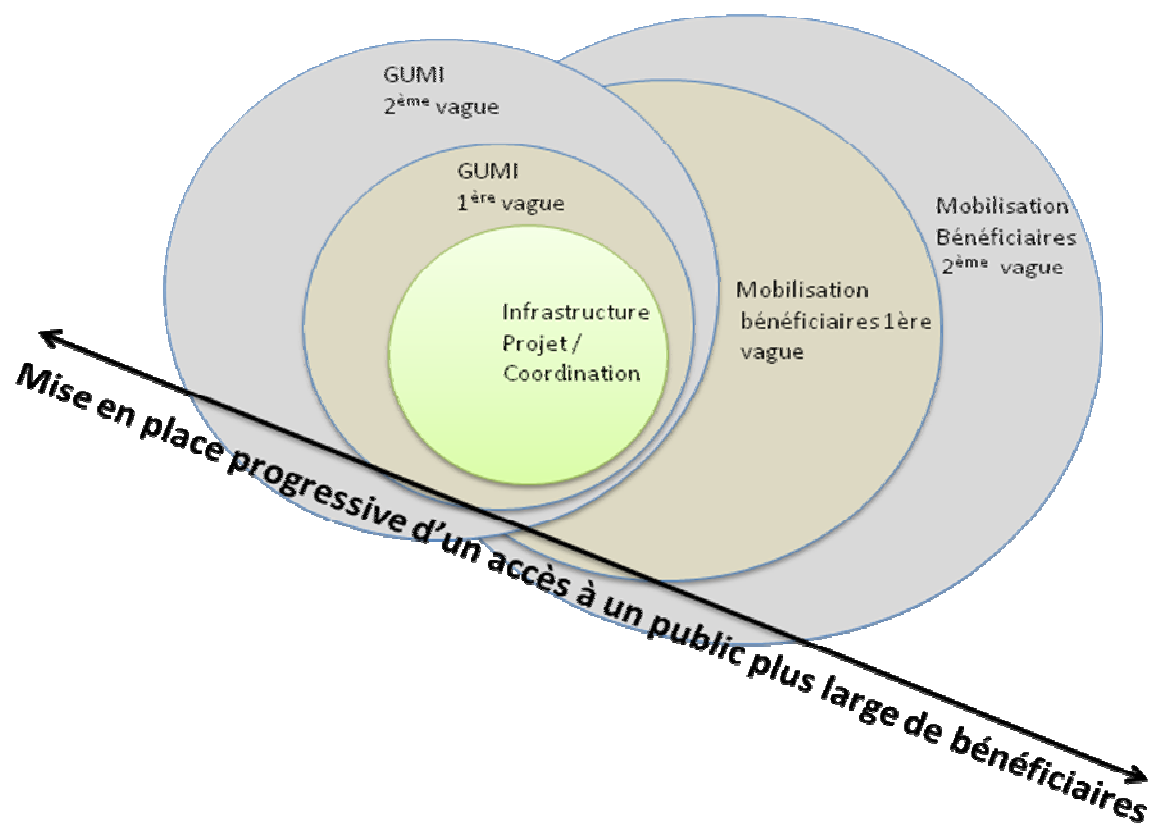
	Effectifs	%
Des amis	28	25,9%
Une précédente expérience à l'étranger	27	25,0%
Ma famille	25	23,1%
Un média (Internet, article de journal, émission de télévision, plaquette...)	16	14,8%
Un conseiller en entretien individuel (Association, Mission Locale, CFA...)	35	32,4%
Une réunion d'information collective (Association, Mission Locale, CFA...)	13	12,0%
Un prof	4	3,7%
Autre	40	37,0%
Sans réponse	1	0,9%
Total	189	174,8%*

Même si la place du conseiller est reconnu comme le premier facteur, nous constatons que c'est avant tout le l'environnement du jeune (famille, expériences antérieures, amis) qui conditionne sa mobilité. Seule une petite partie des jeunes qui partent le font uniquement parce que le conseiller le leur a proposé. Cela corrobore l'idée que devant la mobilité, les jeunes ne sont pas tous égaux : au-delà de l'héritage lié à une classe sociale, ils n'évoluent pas dans les mêmes espaces, ni n'ont les mêmes réseaux. La mobilisation du public a pris de multiples formes selon les Guichets et les publics.

In fine, les multiples combinaisons possibles entre des lieux d'accueil du public (les guichets) et l'ensemble des dispositifs de mobilité produit une grande diversité de parcours de mobilités. La plateforme propose du coup différentes mobilités. Il nous semble certain que tous les jeunes n'accèdent pas à la même mobilité et ne disposent pas de la même capacité à la faire.

La mobilisation comme effet « boule de neige »

La plateforme a commencé à envoyer des jeunes en octobre 2010 et a rencontré rapidement une forte demande, s'amplifiant encore en cours de route avec la labellisation d'une deuxième vague de GUMI.



La mobilité comme autonomie et autonomisation

La manière dont les professionnels et les bénéficiaires appréhendent les effets de la mobilité nous dit des choses sur la fabrication du modèle « plateforme ». Nous pourrions présenter deux manières de considérer la mobilité : l'une pragmatique, en partant de l'expérience, l'autre formatrice, dans l'intention d'obtenir un résultat final.

Dans le premier cas, la mobilité devient une source d'autonomie pour le bénéficiaire. Des jeunes nous ont affirmé qu'ils auraient pu aller à l'étranger sans l'aide de la plateforme, mais ce petit coup de pouce leur facilitait la vie financièrement. Le cadre du dispositif vient aussi légitimer ce qui aurait pu être vu comme une idée farfelu de jeune adulte. Dispositif au sens foucauldien, la mobilité place le jeune dans un environnement qu'il s'approprie au fur et à mesure mais dans lequel il jouit d'un espace « vierge » où les liens sont à reconstruire et dans lequel il faut retrouver du sens dans la mesure où les repères affectifs sont loin (à moins d'être parti à deux, comme le font remarquer les jeunes), la langue autre et l'espace différent.

Par exemple, des jeunes retrouvent du travail à Londres, alors que l'on pensait que leurs capacités ne leur permettaient pas d'en trouver entre St Etienne et Annecy...

Ensuite, la question est de savoir si les bénéficiaires de la mobilité deviennent porteurs d'une capacité particulière à la suite de leur expérience. Tous les acteurs témoignent aisément d'un enthousiasme au retour du bénéficiaire. Enthousiasme peut être à la source des convaincus prônant « l'effet mobilité ». Très peu de jeunes reviennent en effet avec un sentiment d'échec.

Peu de jeunes ont par contre répondu à notre questionnaire du retour et cela reflète une situation d'accompagnement post mobilité très hétérogène. Elle se résume souvent à un seul rendez-vous permettant de travailler sur une valorisation de cette expérience et sur son usage potentiel, en fonction du vécu et du profil de chacun(e), mais parfois il n'y a eu aucune rencontre. Si l'on considère qu'en fonction des profils, l'expérience de la mobilité n'est pas la même et ne s'inscrit pas dans les mêmes parcours, le besoin de travailler sur celle-ci afin de la valoriser n'est pas non plus équivalente selon les individus. Les effets enthousiasmants partagés par tous voilent ainsi une hétérogénéité de besoins d'accompagnement. Pour les moins dotés en diplôme(s) et en capital culturel et social, la mobilité internationale ne signifie pas automatiquement une mobilité sociale.

Cela n'a pas échappé aux acteurs de la plateforme qui, en cours de route, ont voulu proposer un bilan de compétence dans le parcours d'accompagnement afin de profiter du moment du retour pour mettre en mots, oralement et sur le papier, ce qui relève de l'expérience de la mobilité. L'initiative s'est heurtée à deux obstacles. D'abord la proposition ressemblait à un bilan de compétences traditionnel, peu adaptée à l'expérience singulière de la mobilité internationale. D'autre part, certains ont observé d'un mauvais œil cette proposition questionnant leur périmètre d'action, voire leur métier. Finalement mise à disposition des conseillers, cette proposition n'a été que peu problématisée avec les conseillers concernés, ce qui explique éventuellement qu'elle n'a été que très peu sollicitée

b. Le conseiller du Guichet Unique de la Mobilité, émergence d'un fonctionnement par injonctions paradoxales

Perceptions du risque par les conseillers (face aux injonctions hiérarchiques)

La médiation opérée par le conseiller pour assurer l'accès du potentiel bénéficiaire prend place dans un environnement professionnel avec des métiers et des pratiques bien précis.

De nombreux conseillers nous ont, fréquemment, fait part de leur perception très positive des dispositifs de mobilité. Selon eux, ils se distinguent de bien d'autres outils à leur disposition, en termes d'efficacité. En même temps, l'image très valorisante de la mobilité va de pair avec sa disponibilité limitée et sa mise en œuvre lourde (le temps d'accompagnement, la logistique, le temps d'attente, la préparation administrative...). C'est tout le paradoxe inhérent d'une réorientation de la mobilité internationale perçue comme une occupation élitiste adressée à un public en difficulté. Cet écart entre une perception positive et la représentation qu'elle est peu accessible (et donc valorisante quand elle le devient) fait intégralement partie de l'opérativité de la mobilité internationale. Une proposition faite à un « jeune en difficulté » peut être valorisante en tant que telle. Elle peut aussi produire un stress, des peurs, etc.

Pour autant, jouer cet effet valorisant implique une certaine prise de risque par les professionnels. Ils affirment avoir des réticences à proposer un dispositif de mobilité aux jeunes les moins qualifiés ou en difficulté. C'est une double prise de risque : pour eux (perte de temps dans l'accompagnement pour quelque chose d'irréalisable) et pour le jeune (mise en échec probable).

Dans ce contexte, la simple injonction donnée au conseiller d'« orienter des jeunes de niveaux 5 vers les dispositifs de mobilité » s'est avérée rapidement en contradiction avec ces blocages multiples caractérisant le travail dans les Guichets Uniques, c'est-à-dire dans les Missions locales, les BIJ, les URHAJ... Le conseiller chemine donc entre deux injonctions contradictoires qui consistent à informer et à orienter notamment des jeunes peu qualifiés, puisqu'il a souvent été rappelé par la coordination de la plateforme qu'il fallait orienter des jeunes possédant au maximum un bac et celle de maîtriser le risque de l'entreprise.

L'estimation du risque est évidemment subjective, mais n'en est pas moins une composante pleine et entière du travail des conseillers. La problématique de l'accessibilité est donc aussi une problématique de la relation au guichet. Au-delà d'un rôle d'informateur, le conseiller doit évaluer les différents risques mais aussi les bénéfices de ce qu'il propose, à travers un ensemble de perceptions (gestes, paroles, échanges...). Envoyer une jeune en mobilité internationale engage la responsabilité – du moins symbolique – du conseiller.

La coordination de la plateforme a rencontré des difficultés à travailler sur ce point précis et s'est surtout limitée à intervenir au niveau de l'information. La complexité de la relation d'accompagnement à la mobilité internationale n'a été traitée en formation que lors de la dernière année de l'expérimentation. Rendre les conseillers mobiles, par des voyages d'études à l'étranger par exemple, a été identifié comme une autre manière de travailler sur les perceptions et connaissances de la mobilité internationale. Cette méthode n'a pourtant jamais été mise en œuvre par manque de consensus autour de la question.

Le guichet rend mobile les équipes et les mobilise

Accroître la *visibilité* des dispositifs de mobilité internationale (vers l'extérieur) et leur *lisibilité* (en interne et en externe), c'est ce qui est visé par les porteurs de projets. Cela renforce la place réelle et symbolique de la mobilité internationale au sein des organisations impliquées et au-delà. En effet une évolution a pu être constatée sur le terrain avec des déblocages parfois surprenants, en termes de résistance à ce type de dispositif. Les conseillers actifs dans le domaine depuis plusieurs années sont plutôt habitués à des perceptions hésitantes de la part d'un certain nombre de leurs pairs, voire à des jugements.

Un certain déblocage s'est effectué par le renforcement de la légitimité de l'expérimentation en faisant à tous les niveaux hiérarchiques des organisations d'AIOA concernées.

La manière d'interpréter la consigne de la mise en place du GUMI varie beaucoup d'une structure à une autre. Des modèles différents apparaissent, ancrés chacun dans la philosophie et le fonctionnement propres à chaque structure. Dans ce sens, les URHAJ sont peut être les plus éloignés de la culture de l'accueil et de l'information ponctuel.

L'expérimentation a porté ses fruits sur le terrain. Le cadre de la plateforme a amené un certain nombre de professionnels et de structures à se déplacer, à être mobile de façon diverses en s'inscrivant dans la dynamique de structuration d'une offre de mobilité.

c. La plateforme comme « marché » de la mobilité ?

Le cadre plateforme posée par la plateforme a induit un fonctionnement ressemblant à une dynamique de marché dans laquelle s'inscrit l'équilibre entre l'offre et la demande, interrogé plus haut.

C'est le mécanisme propre à ce « marché » qui a opéré une sélection des dispositifs de mobilité les plus adaptés, étant donnée le nombre de sollicitation d'un dispositif d'un AMI par les GUMI. Cette logique numérique est le produit des représentations que les conseillers ont des dispositifs. Ces représentations peuvent changer au fil du temps. Au regard des éléments de compréhension du comportement du jeune et du professionnel dans le cadre proposé, nous voyons bien qu'il ne s'agit pas que de choix rationnels, le choix rationnel étant d'attribuer le dispositif le plus adapté au bénéficiaire en question. Parmi les facteurs pouvant influencer le choix de mobilité, nous repérons : la manière dont le jeune se représente la mobilité, ses réseaux et ceux des acteurs de la mobilité, leur culture organisationnelle respective, leur perception et gestion des risques et des gains...

Voici les dispositifs des AMI les plus mobilisés :

Type de mobilité	Effectifs
Twenty	53
Bourse Individuelle au Départ	41
Stage Expérience Linguistique (SEL)	39
Départ immédiat	36
Job à Londres	35
Service Volontaire Plateforme (SVP)	32
Bourse LEONARDO	17
Placement en stage à l'étranger	10
Chantier à l'international	8
Stage d'étude	8
SVE long terme	7
Projet MIRIAM	6
JEMRA	4
Eurodyssée	3
SVE court terme	3
Sans réponse	25
Total	327

Les résultats finaux témoignent d'une offre large, finalement peu répartie en fonction des niveaux de formation. La diversité et le relatif équilibre des dispositifs utilisés nous montre qu'il n'existe pas de dispositif idéal, mais la nécessaire mise en place d'un panel de mobilités pour répondre aux différents profils accueillis. L'offre, déjà présente dans sa quasi-totalité au moment du lancement de la plateforme, a de fait précédé et donc orienté la demande. Le dispositif SEL, composé d'un stage relativement court et axé sur l'apprentissage linguistique a été mis en place en dernière année d'expérimentation et l'ensemble des places utilisé de préférence pour des bénéficiaire très peu qualifiés.

mobilité existant pour pouvoir les rendre effectivement accessibles. Cela va de l'accompagnement renforcé (accompagner la

Certains conseillers de GUMI ont ponctuellement aménagé des dispositifs de personne jusqu'à l'aéroport, trouver une

garde d'enfant pour une « jeune maman », etc.) au maintien du lien avec le bénéficiaire en mobilité, de leur propre initiative.

Le processus de déplacement induit par l'expérimentation consiste en une formalisation et une rationalisation des rôles et de leur agencement. Les espaces de travail (en direct et numériques) permettent la rencontre d'une offre diversifiée et d'une demande, relayée par les conseillers. On voit une progressive redéfinition du rôle de ceux qui accueillent et orientent les jeunes d'un côté et de ceux qui sont en capacité de leur proposer des places de mobilité, puis on assiste à un remodelage des relations entre les référents des GUMI et les AMI. Les nouvelles relations outrepassent les liens privilégiés que pouvait entretenir un opérateur avec plusieurs conseillers. On est désormais dans la forme de marché que nous avons décrite plus haut. La plateforme ne se résume pas aux comités de pilotage technique et politique, elle se caractérise plutôt par l'ensemble des opérations structurant et propres au champ de la mobilité. Le marché n'engage pas tous les professionnels ou toutes les structures de la même manière.

IV. Validité externe des résultats et perspectives de transfert

1. Représentativité du terrain et des acteurs

Il s'agit moins ici d'une expérimentation « radicale », en rupture nette avec l'existant que d'une forme de réinterprétation de cette même réalité : structuration et intégration des réseaux et des unités existant mais qui sont dans une dynamique d'institutionnalisation et de rationalisation de la mobilité internationale pour les jeunes peu ou pas qualifiés.

Le modèle-projet décrit et analysé ici ne pourrait pas être transféré tel quel. Mais le modèle de rationalisation construit autour des Guichets Uniques peut tout de même être une source d'idées précises sur lesquelles s'appuyer, pour d'autres régions marquées par une coexistence de structures d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement et des opérateurs de mobilité.

Le type des acteurs impliqués dans l'expérimentation est identique à ceux d'autres régions de France, à l'exception du fait que la Région Rhône-Alpes compte un nombre important d'opérateurs de mobilité internationale. La nature de l'expérimentation est incontestablement liée à cette forte présence. Elle se base de fait sur des initiatives antérieures réalisées par les réseaux de l'AIOA.

Quant aux types d'acteurs en général (opérateurs de mobilité, AIOA..), ce qui les caractérise (missions, savoir-faire, etc) existe sous des formes similaires ailleurs en France. Plus spécifiquement, nous pouvons bien évidemment comparer les types d'institution : Missions locales, CRIJ et URHAJ appartiennent à des réseaux nationaux fonctionnant sur le territoire national d'une manière quasi-identique. Des nuances existent cependant : le rôle réel des Unions Régionales des Missions Locales dans l'organisation territoriale respective, ou de leur équivalent l'Association régionale des Missions locales (ARML), n'est pas le même selon les régions. Il en est de même pour les autres structures : appartenant aux mêmes associations

nationales, respectivement fédérations nationales, elles ne sont pas pour autant porteuses des mêmes histoires, dynamiques ou fonctionnement.

Il est donc recommandé d'appréhender les acteurs des autres territoires à partir de leurs modes de fonctionnement effectifs, qui peuvent être cachés par des typifications institutionnelles simplistes. Par ailleurs, il est à noter que les collectivités (départements, régions) ne se positionnent pas de la même façon selon les territoires et vis-à-vis des acteurs et dispositifs de mobilité en présence.

2. Transférabilité du dispositif

Qu'en est-il de la transférabilité du dispositif, dans la mesure où les publics, les modalités, les effets constituent des résultats du projet ? « Toute forme de changement ne peut se comprendre dans sa réussite ou son échec à partir de ses propriétés propres. C'est le cheminement dont il a été l'objet qui permet de saisir ce dont il est porteur. »²¹ Dans le cadre d'un transfert, un temps de reproblématisation est une condition sine qua non de sa réussite. Dans le cadre du présent projet, le porteur de projet a pu faire « autorité » seulement parce qu'il réinscrivait la mobilité dans son champ d'action, en réunissant les spécialistes incontournables de la mobilité. La participation à un système commun a indéniablement été une plus-value en termes de rationalisation et d'efficacité du travail de mobilité.

Il faut bien voir que cette expérimentation ne s'est pas réalisée dans un laboratoire hermétique, confiné, mais « à ciel ouvert ». Les pierres de l'édifice de la plateforme ont donc été taillées et retaillées par chaque acteur : l'agencement final, avec son opérativité, en témoigne. Toutefois, dans un processus de transfert, ces différents éléments considérés comme des concepts opérationnels à réinvestir : la plateforme, l'alliance stratégique entre réseaux d'AIOA, le Guichet Unique, les AMI, la coordination...

Le processus que nous venons de décrire est donc à la fois propre au contexte, singulier, et en même temps constitutif d'un prototype (re)modélisable ailleurs à conditions de faire la différence entre les idées clés et inscription forcément différente sur un terrain autre.

L'analyse de la plateforme de la mobilité des jeunes en insertion et sa comparaison à d'autres expérimentations nous ont permis de construire deux idéaux-types de modèles décrits ci-dessous. Empreinte d'une forte intentionnalité de démocratisation de la mobilité, d'une ouverture vers les jeunes en insertion, le modèle porté par l'URML Rhône-Alpes se résume dans son essence par un la mobilité comme étant un droit commun.

21 Michel Callon et Bruno Latour (dir.). La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise. Paris : La Découverte, 1990.

	Modèle 1 « La mobilité internationale comme droit commun »	Modèle 2 « La mobilité internationale comme un outil »
Problématique	Justice sociale : Les jeunes peu qualifiés n'ont pas le niveau d'information qui leur permet d'être mobiles	Efficacité (produire des effets) : Les jeunes ne sont pas tous égaux devant l'expérience de la mobilité
Public	Jeunes en insertion, JAMO	Jeunes non mobiles, jeunes en difficulté
Solution, levier d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Créer plus d'offres, informer sur l'offre - Revisiter les critères d'accès et de solution 	Travailler sur la demande des jeunes à faible « capital mobilité » / Co-produire avec les bénéficiaires les conditions d'accès (désir, motivation)
Logique	<ul style="list-style-type: none"> - Structurelle/ basée sur le droit - Egalitaire, en proposant à tous les jeunes les mêmes dispositifs - Lutte contre la méritocratie 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérientielle - Discrimination positive - Travailler les conditions d'accès
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de points d'accès multiples (dissémination de guichets/maillage territorial) - Connaissance : formation-information des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des conditions d'accès de mobilité en fonction des publics et des partenaires - Recherche-formation avec les professionnels
Résultats attendus de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre répond à la demande - Permettre à chacun d'avoir accès à la même expérience 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le « capital mobilité » - Profiter de l'expérience pour travailler des difficultés (professionnelles, socio-culturelles)
Risque	Jeune quand même exclu à cause de problématiques sociales et psychologiques	Une mobilité à deux vitesses
Potentiel	Construire une légitimité institutionnelle : les jeunes peu ou pas qualifiés ont aussi le droit de faire des expériences à l'étranger	Reconnecter avec une problématique plus large : la « motilité » dans un parcours d'insertion dans le marché du travail actuel

L'idée de la mobilité comme droit, propre au fonctionnement des structures de l'AIOA, comporte des limites (notamment la distribution inégale des capacités des bénéficiaires) qui ont pu être transgressées ponctuellement sur le terrain par les conseillers et à travers les partenariats, pour atteindre les résultats espérés. Le modèle 1 (la mobilité comme droit commun) est intimement lié au fonctionnement général des Guichets et est basé sur l'existence préalable d'une demande. Les résultats nous montrent que cette dernière n'est cependant pas si structurée chez les jeunes très peu ou pas qualifiés (les non-bacheliers). Les multiples initiatives, agissant directement sur l'émergence de la demande en dépassant la limite que représente le Guichet, à la fois préfigurent de possibles futurs projets portés par les mêmes acteurs et posent une base pour d'autres acteurs souhaitant reprendre le modèle.

Conclusion Générale

L'expérimentation de la mobilité internationale : politique publique franco-européenne

Les expérimentations sociales portées par le Fonds d'Expérimentation à la Jeunesse relèvent d'un double registre d'action publique en s'inspirant à la fois des politiques publiques nationales et européennes. Sur le fond, les logiques institutionnelles françaises et les axes de problématiques qui lui sont inhérentes apparaissent : égalité des chances, démocratisation de l'accès à la culture et aux services, etc. Le principe de la mobilité internationale, et européenne en particulier, est également d'inspiration européenne (programme Erasmus, Jeunesse, etc.) et structuré par les principes de la libre circulation des citoyens (accords de Schengen) et de la construction européenne.

Les inspirations venues des programmes européens sont particulièrement marquantes et s'illustrent jusque dans les pratiques et les manières de faire et d'être des opérateurs de mobilité (en fonction de leur historique, de leur statut et des trajectoires). Elles dépassent la simple définition de l'action et de ses principes. Les programmes européens fournissant une sorte de grammaire « totale » véhiculant les catégories opératoires de la population visée, le mode de travail horizontal (partenariats, réseau...), une conception des mécanismes sociaux et des effets de la mobilité ainsi qu'un nombre de justifications légitimant le dispositif.

A travers l'appel à projet du Fonds d'Expérimentation à la Jeunesse, la mobilité internationale est renforcée comme un registre légitime de l'action publique française. En visant en partie les mêmes acteurs que les programmes européens, elle rejoint et complète la « grammaire » européenne. Aussi, le FEJ apporte un co-financement - en occurrence à la plateforme, qui s'inscrit dans un montage financier complexe. Une grande partie des dispositifs de mobilité internationale portés par les opérateurs de la Plateforme continue à être financée par les programmes de la Commission Européenne voire des organisations bi-nationales.

La plateforme, une réponse opérationnelle à une commande politique

Le modèle de Plateforme régionale ici expérimenté prend sens dans ce cadre politique qui, par ses multiples inspirations, induit des nouvelles formes de rationalisation dans une idée très malrucienne de démocratisation de l'expérience de mobilité.

La sédimentation des différents registres et modes de fabrication des politiques publiques françaises entraîne une grande complexité. Le soutien du Fond d'Expérimentation à la Jeunesse intervient dans cette situation comme un levier symbolique et financier d'une nouvelle organisation territoriale y faisant face.

Le projet de l'Union Régionale des Missions Locales de la « plateforme de la mobilité internationale pour les jeunes en Insertion en Rhône-Alpes » s'est inscrit, de par son architecture, dans une droite lignée de cette politique. Nous estimons que cette intention politique reprise et précisée dans le modèle de la plateforme s'est traduite en une réelle simplification et en une meilleure lisibilité des acteurs et dispositifs de mobilité internationale du territoire. Le porteur de projet a donc su, avec succès, manier le levier de

l'expérimentation sociale et modéliser à partir de la commande politique une couverture de « Guichets Uniques de la Mobilité » sur le territoire et assurer leur connexion à l'ensemble des opérateurs du territoire.

L'espace de coopération animé par la Plateforme a permis aux professionnels d'explorer de nouvelles collaborations dans un cadre formalisé mais souple. Les principaux protagonistes de la Plateforme ont adopté un mode de travail hybride entre le travail en réseaux et une formalisation des rôles et des modes de travail. L'adhésion quasi unanime des acteurs principaux du territoire témoigne de la construction d'intérêts convergents.

Le Guichet Unique est le symbole de cette convergence. Il a cristallisé les enjeux opérationnels. Au service de l'information du public cible, il porte l'enjeu de la démocratisation de la mobilité. Il a été le créateur des liens avec les opérateurs de mobilité à travers l'orientation du jeune, en disposant d'une relative autonomie au sein de la plateforme.

Le public, informé par l'expérimentation, est l'ultime maillon du potentiel mobilisateur déployé à travers la plateforme. La composition de la population des bénéficiaires démontre la capacité du porteur de projet d'ouvrir la mobilité internationale à une nouvelle population et enseigne également sur certaines limites d'un modèle centré sur l'accès à la mobilité. En effet, le Guichet, comme lieu d'accueil par excellence, n'a qu'une faible capacité à agir sur la demande de la mobilité, exceptés certains Guichets proposant un accompagnement renforcé et dotés de conseillers très expérimentés sur les questions de mobilité internationale.

La difficulté de toucher un grand nombre de jeunes en bas de l'échelle de qualifications reste posée. L'URML a focalisé avec succès son action sur une reconfiguration de l'offre, la rendant plus visible et lisible pour les professionnels et les publics.

La clarté de l'intention initiale testée par le processus expérimental permet d'envisager un transfert du modèle à d'autres régions disposant d'une structure d'acteurs comparable. Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que les limites du modèle expérimenté permettent d'envisager de le faire évoluer. Dans la logique de l'innovation, nous semble-t-il, le modèle devrait être retraduit par les acteurs dans leur contexte, en prenant en compte l'ensemble des aspects économiques, sociaux et organisationnels qui le qualifient.

Au final, la fin de l'expérimentation s'est avérée à la fois difficile pour tous les professionnels, car marquée par une incertitude sur la suite, mais également stimulante en ouvrant de nouvelles perspectives. Les limites de la reconfiguration de l'offre ont permis de problématiser la mobilité en elle-même et questionner la capacité des individus à être mobile (la motilité) et de réfléchir à des modes d'accompagnement favorisant cette même capacité dans sa globalité. Le présent projet – expérimental – a apporté des réponses précises tout en posant les bases d'un nouvel cycle d'innovation.



BIBLIOGRAPHIE

Barthe, Y., Linhardt, D., *L'expérimentation : un autre agir politique*, in « Papiers de recherche du CSI », N°013, Centre de sociologie de l'innovation, 2009

Bent, S., Kernaghan, K., Brian Marson, D., *Les guichets uniques : Innovations et bonnes pratiques*, 1999

Bertoncini, Y., *Encourager la mobilité des jeunes en Europe, Orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne*, Étude réalisée à la demande d'E. Besson, de J.-P. Jouyet et de V. Péresse dans la perspective de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, 2008

Bilodeau, A., Chamberland C., White, D., *L'innovation sociale, une condition pour accroître la qualité de l'action en partenariat, dans le champ de la santé publique*, in « Revue canadienne d'évaluation de programme », Quebec, 2002

Boltanski, L., Thévenot, L., *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, 1991.

Brezault, M., Olm, C., « Politiques locales de la jeunesse et expérimentations sociales : vers une cohérence des politiques jeunesse ? », *Cahier de recherche*, n° 26, décembre 2009, p. 69

Bureau, M.-C., Sainselieu, Y., « L'Etat social mobilisateur » in *Reconfiguration de l'état social en pratique*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2011

Callon, M., «La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise», La Découverte, Paris, 1990

Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris, 2001

Colloque du 29 juin 2006 « les mobilités professionnelles : une réponse aux tensions sur le marché du travail ? » organisé par le Centre d'analyse stratégique, le Conseil d'Orientation pour l'Emploi et *Liaisons sociales*.

Corteel, D., Zimmermann, B., « Capacités et développement professionnel », *Formation emploi*, avril-juin, 2007.

Despret V., *Naissance d'une théorie éthologique*, coll. « Les empêcheurs de tourner en rond », Synthélabo, Le Plessis-Robinson, 1996.

Enjolras, B., « Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne », *Géographie, Economie, Société* 12, géographie Economie société », Institute for social research, Oslo, 2010.

Gallup Organization, Youth on the move, « Analytical Report », Directorate-General Education and Culture and coordinated by Directorate-General Communication, 2011.

Guillaume, C., Pochic S., « Mobilité internationale et carrières des cadres : figure imposée ou pari risqué ? », *Formation emploi*, octobre-décembre, 2010.

Kaufmann, V., « Mobilités et Réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, P.U.F., 2005/1.

Koenig G., *Management stratégique : paradoxes, interactions et apprentissages*, Nathan, Paris. p.147, 1996.

Lascoumes, P., Le Galès, P., « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005.

Latour, B., « Avoir ou ne pas avoir de réseau : that's the question » in Akrich M., et al. (dir.), *Débordements. Mélanges offerts à Michel Callon*, Presse de l'Ecole des Mines, 2010.

Le Bourhis J.-P., Lascoumes, P., *Les instruments d'action publique mis en discussion théorique*, in « COLLOQUE INTERNATIONAL », Sciences Po

Lefresne F., « Lutte contre l'exclusion et insertion par l'emploi : bilan des politiques en France au regard de certaines expériences étrangères », *Informations sociales*, 2011/3 n°165-166, p. 136-144.

Lobet-Maris, C., *Guichet unique, réalité plurielle Résultats d'une enquête européenne*, in « Gestion », Vol. 26, 2001/1.

Pattegay, P., *L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en Errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique*, in « Déviance et Société », Vol. 25 No 3, 2001.

Philippe, P., « Mobilité internationale des élites et stratégies de l'identité », *Revue européenne des migrations européennes des migrations internationales*, vol. 19- n° 1, 2003.

Pissarro, B., *Réseaux en santé et approches communautaires*, in « Vie sociale et traitements », n° 81, ERES, 2004/1.

Salzbrunn Monika, « Entre autonomie et insertion. » Les grands dispositifs de la politique jeunesse et de la famille en Allemagne, *Horizons stratégiques*, 2007/2 n°4, p. 43-69.

Van de Velde C., 2008, « Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe », Paris, PUF.

Vulbeau A. (Dir.), 2001, la jeunesse comme ressource, Toulouse, Eres.

Wagner, A.C. « la place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociale*, 2007/5 n° 170, p. 58-65, ou *Les classes sociales dans la mondialisation*, la découverte coll. Repères, 2007.

**ANNEXES**

A decorative graphic consisting of several colored squares and dashed boxes of various colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern across the page.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>